



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- Agenda
- PV Comité Directeur du 20.12.24
- Relevés de décisions Comité Directeur du 17.01.25
- Info PV Commission Discipline du 12.02.2025
- PV Commission restreinte de Prévention Médiation & Education du 13.02.25
- PV Commission des Statuts et Règlements du 11.02.2025
- PV Commission d'Arbitrage du 31.01.25
- PV Commission restreinte du Statut de l'Educateur du 11.02.25
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 11.02.25
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 13.02.25
- PV Commission restreinte Foot Animation du 13.02.25
- PV Commission restreinte Féminines du 13.02.25
- Page Technique

FOOT ANIMATION

Nous rappelons à tous les clubs de communiquer les horaires des compétitions au plus tôt lorsqu'ils sont « recevants », afin que chacun puisse s'organiser au mieux.

CHALLENGES

Retrouvez dans ce numéro les
 ► **Challenges** Foot Animation
 Non joués le 08.02.25 et programmés le **samedi 15.02.25**

FUTSAL

Retrouvez dans ce numéro
 ► **FUTSAL** U9 à U13 programmé les 15 ou 16 février et 1er mars 2025
 ► **FUTSAL** U9F, U13F et U15F programmé le 15 ou 16 Février et 23 février 2025

COMMUNIQUE

Dans la continuité du message diffusé en début de semaine suite aux incidents survenus le 09 février 2025, le District a pris la décision pour le week-end à venir :

- de valider le report de toutes les rencontres du CS MEAUX et du FC DAMMARIE, en concertation avec les clubs concernés,
- de reporter plusieurs autres rencontres dont les incidents de dimanche dernier étaient susceptibles d'impacter le bon déroulement, ou de prévoir un dispositif de prévention spécifique après un examen au cas par cas de chaque situation.

Le District réaffirme sa volonté de poursuivre sa lutte contre la violence sous toutes ses formes dont le football est aujourd'hui la victime et souhaite un rapide et complet rétablissement à toutes les personnes blessées lors des incidents.

FMI FOOT ANIMATION

Depuis 2 ans maintenant, l'utilisation de la FMI est **obligatoire pour les Critériums « Excellence »**.

Après vérification, nous avons constaté qu'un certain nombre d'entre vous ne l'utilisent pas, ce qui pose un problème de plus en plus important dans la gestion de la pratique, sachant que cette procédure est désormais indispensable **dans le fonctionnement fédéral**.

Nous vous informons que les dispositions réglementaires prévues à l'Article 44.4 du RSG seront appliquées à compter du 08/03/2025.

Par ailleurs, l'utilisation de la FMI est **également obligatoire** sur l'ensemble des Critériums Espoirs.

La Feuille de Match « papier » doit être établie **uniquement** dans le cadre d'un dysfonctionnement avéré. **Le modèle à utiliser est celui qui se trouve sur le site du district**

« TOUTES FOOT ! »

Le District Seine-et-Marne de Football organise sa 3^{ème} édition de l'opération « Toutes Foot » et a le plaisir de convier vos licenciées à cette journée. Pour rappel, « Toutes foot » est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions. Cette année, la journée événementielle se tiendra le

Samedi 8 Mars 2025

Complexe Sportif Patrice Sourie

Rue de la Libération

77220 TOURNAN-EN-BRIE



Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription en page intérieure pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 15 et 16 février 2025



M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 18 février 2025

Commission des Statuts et Règlements

18h00

Mercredi 19 février 2025

Commission de Discipline

16H00

Jeudi 20 février 2025

Commission d'Organisation des
Compétitions

14H00

Point Comm'

Février 2025

Le 23 novembre 2024 et le 25 janvier 2025, le District de Seine-et-Marne a animé deux demi-journées de formation. Plus de 20 volontaires ont assisté à ces formations « Arbitre de club ». L'objectif était de leur donner les clés afin qu'ils disposent des connaissances et de la bonne pratique nécessaires pour officier sur les terrains du District en qualité d'arbitre bénévole.

Au programme de ces deux demi-journées : apprentissage de la gestuelle, du coup de sifflet, du déplacement et placement de l'arbitre, mais également un module théorique sur le hors-jeu et les coups francs, et enfin un test pour contrôler les connaissances acquises.

Encadrés par Andreas Gauthier Mongeot, Thomas Venant et Naoufel Djilali, ces formations ont regroupé des personnes motivées et investies, dans une ambiance conviviale. Les nouveaux arbitres de club ont ensuite reçu leur attestation certifiant leur participation à cette formation.

Le District remercie les personnes présentes, les encadrants ainsi que le club de Lésigny qui a mis à disposition ses installations, lors de la formation du 25 janvier 2025.



Rendez-vous le samedi 1er mars 2025

- De 18h à 20h
- Urban Soccer Lognes (29 rue de la Maison Rouge, 77185 Lognes)

Un événement 100% convivial dédié aux joueurs de plus de 50 ans ! Que vous soyez passionné ou curieux de découvrir cette discipline accessible à tous, venez partager un moment de plaisir et de fair-play.

Infos & inscriptions :

- 06 87 57 80 37
- tdossantos@seineetmarne.fff.fr

Cette année, la journée événementielle se tiendra le : Samedi 8 Mars 2025 au Complexe Sportif Maurice Sourie (Rue de la Libération, 77220 Tournan-en-Brie).

Afin d'organiser au mieux cette journée, nous vous saurions gré de retourner le bulletin d'inscription (sur le site internet du District) pour le 26/02/2025 à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Les deux derniers week-ends se sont tenus la dernière FIA selon l'ancien module de la FFF, sur les installations du District à Montry. La session s'est conclue avec succès, affichant un taux de 100 % de réussite, et permettant à 16 nouveaux arbitres de renforcer prochainement le corps arbitral seine-et-marnais.

Rejoignez-nous!

Le Point
Comm'

Février 2025



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)



[Cliquez ici](#)





DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

TOUTES FOOT

Inscription Club

CLUB :

N° Affiliation :

Nom et Prénom du Responsable Féminin :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre d'équipe (foot à 5)
U15F	
U13F	
U11F	
U9F	

Catégorie	Staff ou accompagnant
Educatrice	
Dirigeante	
Maman	

Inscription Individuelle

Nom et Prénom :

Portable : Courriel :

Catégorie	Nombre	Age
Joueuse		
Educatrice		
Maman		

INSCRIPTION GRATUITE

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr MOPIN Xavier, CTD-DAP du District 77, au 06 43 37 85 09.

Toute la correspondance doit être adressée soit :
Au siège Social : 173 rue Robert Schuman 77350 LE MEE SUR SEINE / Tél. : 01.83.86.94.82
A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44
secretariat@seineetmarne.fff.fr



Comité Directeur

PROCES VERBAL du 20 décembre 2024 - 17h00 à Montry et en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER (*en visioconférence*).

Présents : - Christiane CAU - Isabelle CHILARD - Dominique DA ROCHA - Cédric GUILLOSO (*en visioconférence*) - Laurent HERPE (*en visioconférence*) - Monique MACHO - Franckie MESSAOUD (*en visioconférence*) - Jean-Paul PEYRIN - Farid RAACH - Abdelhak RAJI (*en visioconférence*) - Jean-Marie RENAUD - Gilles TANNIER - Ludovic VANTYGHEM (*en visioconférence*) - Gérard VIVES.

Excusés : Pierre BILLARD - Bernard MARMION.

Assistent : Marie CANOLLE (CTD-PPF) - Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) - Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la dernière séance de travail de l'année en remerciant les membres de leur présence.

Il revient sur l'élection de l'équipe de Philippe DIALLO à la tête de la FFF pour les 4 années à venir, en espérant que les engagements pris lors de la campagne en faveur du Football Amateur puissent rapidement se concrétiser.

Par ailleurs, il précise que tous les textes soumis au vote de l'Assemblée ont été adoptés.

Il rappelle également la réunion du Conseil des Présidents de Club qui s'est tenue le 10/12/2024 à Ozoir la Ferrière. Il remercie les participants pour la qualité des échanges sur des thèmes variés, comme l'incivilité voire la violence des parents au bord des terrains, le bénévolat au sein des clubs, l'évolution de la pyramide des championnats, etc ...

Pour terminer, il informe le Comité Directeur que le District, ainsi que la Ligue et la FFF, ont reçu une proposition d'audition de la Commission des Affaires culturelles, sportives et de l'éducation de l'Assemblée nationale dans le cadre des dérives communautaristes dans le sport.

2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 06/12/2024

Le PV du 06/12/2024, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

• LFA / FFF

Renouvellement de la convention FFF-ANF5 (FOOT5)

La FFF et l'Association Nationale de Foot à 5 (ANF5) ont renouvelé, début décembre, leur convention de collaboration dédiée à la promotion et au développement de la pratique du Foot5.

Avantages en faveur des Ligues et Districts

- Accueil à titre gratuit de 1 à 5 évènements dont :

1 évènement annuel pour l'un des publics ou pratiques prioritaires : féminines / personnes en situation de handicap / licenciés « loisir » de la FFF ;

1 évènement en faveur de la pratique du « Foot en marchant » : favoriser l'accueil d'une phase départementale/régionale d'un critérium Foot en marchant ;


1 évènement en faveur de la pratique du Foot5 : comme l'accueil d'une phase départementale/régionale d'un critérium Foot5 avec, à minima, un créneau de 3h sur deux (2) terrains.

- Accueillir à des tarifs réduits (minimum 30% de réduction sur le tarif appliqué selon les créneaux) un certain nombre d'évènements annuels organisés, par Saison Sportive, par le District / la Ligue (rassemblement de jeunes, sessions de formation, actions d'animation, ...) avec, à minima, un créneau de 3h sur deux (2) terrains. Le nombre d'évènements organisés sera déterminé en fonction des accords locaux (accord entre les instances fédérales et les Centres) et les créneaux déterminés par l'ANF5 (ou d'un commun accord avec le District / la Ligue concerné(e)).


Avantages en faveur des clubs et licenciés

- Pour les clubs : 25 % sur les Heures FFF* (sur présentation d'une licence éducateur(trice) ou dirigeant(e) de l'encadrant(e).
- Pour les licencié(e)s : 25 % sur les Heures FFF (sur présentation de l'attestation de licence joueuse/joueurs).

* L'« Heure FFF » est une heure de pratique à tarif réduit dont le montant est déterminé par chaque Centre ANF5 (voir la liste des créneaux par centre ci-dessous).




— RÉSEAU AGRÉÉ —
FFF



association nationale de foot à 5

URBANSOCCER MARNE LA VALLÉE



	INDOOR							OUTDOOR						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
09h00														
09h30														
10h00														
10h30														
11h00														
11h30														
12h00														
12h30														
13h00														
13h30														
14h00														
14h30														
15h00														
15h30														
16h00														
16h30														
17h00														
17h30														
18h00														
18h30														
19h00														
19h30														
20h00														
20h30														
21h00														
21h30														
22h00														
22h30														
23h00														
23h30														

Créneau éligible à la remise "Licencié(e)s FFF / Clubs FFF / Membres du club des supporters de l'Équipe de France"

Centre d'été

Référent(e) du centre

Jérémy COROUGE
jeremy.corouge@urbansoccer.fr
01 83 61 61 80

Adresse du centre

29, rue de la Maison Rouge
77185 MARNE LA VALLÉE

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors de la réunion du CD LPIFF du 17/12/2024.

AG LPIFF : celle-ci se tiendra finalement le 18/01/2025 à l'Hôtel Méridien.

Bilan Financier 2023/2024 et Prévisionnel 2024/2025 : le Comité a validé tous les éléments financiers qui seront soumis au vote lors de l'AG. A noter que le Compte de Résultats affiche un excédent de 594 000 €. L'affectation proposée sera de 400 000 € pour Morfondé et 194 000 € en report à nouveau.

Effectifs : 309 065 licenciés sont enregistrés à date, soit une diminution de 1961 vs 2023/2024.

AG FFF : une déception du faible taux de participation des clubs amateurs (environ 40%).

Litige LPIFF / A BOUAJAJ : la conciliation s'est tenue le 04/12/2024.

32^{ème} de Finale de la Coupe de France : 2 Clubs franciliens sont encore en lice - DRANCY et BOBIGNY. La Ligue a acheté des places qui ont été offertes aux clubs.

Phases Régionales « Nouvelles Pratiques » :

- Foot en Marchant = le 26/04/2025 à Morfondé
- FUTNET = le 05/04/2025 à Morfondé
- eCUP = le 01 ou le 08/03/2025 (Lieu à déterminer)

Organisation LPIFF : 8 Pôles « Projets » sont créés et seront pilotés par des élus.

- Morfondé (travaux et développement)
- Compétitions et Nouvelles pratiques
- Arbitrage (Harmonisation des Règlements CRA/CDA et évolution de l'opération « l'Arbitre, c'est sacré »)
- Manifestations / Évènementiel
- Enjeux Citoyenneté (Création d'un Label Régional Club Citoyen)
- Développement Football Féminin
- Réforme réglementaire et statutaire (Nombre de pouvoirs lors des AG - Représentativité des clubs)
- Suivi et application du Guide VSS

Commission Labellisation : chaque District doit confirmer les noms de l' élu et du technicien qui participeront.

Projet d'évolution des Championnats U17 - U15F et U18F : celui-ci sera présenté aux clubs lors de l'AG du 18/01/2025. Au vu du nombre d'équipes engagées actuellement au niveau régional, l'objectif est de créer une Division Départementale D1.

Situation financière des clubs : la date limite de paiement des clubs débiteurs est repoussée au 15/01/2025.

4. La Vie du District

• Agenda – Planning des activités

21/12/2024 au 01/01/2025 : fermeture du District.

10/01/2025 : Cérémonie des Vœux du District & remise des médailles du District aux bénévoles des clubs à Ozoir la Ferrière (Salle Acapulco).

17/01/2025 : réunion du Bureau 77 (Visioconférence).

18/01/2025 : AG LPIFF.

27/01/2025 : CD LPIFF.

30/01/2025 : CD 77.

• Évolution de l'effectif licenciés 2024/2025

Le District enregistre un effectif, à date, de **46 646 licenciés**, soit une diminution de **299 licences (-0,64%)** vs 2023/2024.

- 28 133 renouvellements (26 161 en 23/24)
- 5079 mutations (5008 en 23/24)
- 13 434 nouvelles. (15 776 en 23/24)

Analyse vs 2023/2024 à date

SEN Masculins	-191	-0,02%
Jeunes (14/18) Masculins	+6	+0,42%
Foot Animation Masculins	-423	-1,23%
SEN Féminines	+29	+5,81%
Jeunes (14/18) Féminines	-53	-2,73%
Foot Animation Féminines	-203	-10,35%
Dirigeants	+252	+6,07%
Arbitres	+11	+6,07%
Éducateurs	+88	+10,71%

• **Plan d'Actions 2024/2028 - Nouvelles actions à mettre en œuvre**

Le Comité Directeur examine le contour des actions qui pourraient être menées dans le cadre des thèmes suivants :

- Lutter contre les violences et incivilités
- Développement et valorisation du bénévolat

Frankie MESSAOUD présente au Comité Directeur un projet de communication à l'intention de tous les clubs visant à sensibiliser les joueurs, éducateurs, dirigeants et spectateurs au respect et au fair-play. Il développera l'idée plus concrètement lors de la prochaine réunion du 30/01.

Jean-Marie RENAUD indique avoir participé à un webinar sur la fonction de bénévole. Les messages diffusés concernent une plus grande anticipation sur les fonctions qui sont les moins pourvues, en analysant les raisons du départ des bénévoles. Il précise également qu'un manque d'investissement des nouveaux retraités a été évoqué. Il est préconisé que les structures étudient plus précisément avec les bénévoles potentiels leur(s) souhait(s) de fonction(s), leurs capacités à les assumer et mettent tout en œuvre pour leur donner envie de s'investir.

• **Gestion Sociale**

Le Comité Directeur félicite Ludovic VANTYGHEM pour son élection au Conseil d'Administration de l'AE2F (Association des Employeurs Français du Football) le 13/12/2024. Il occupera la fonction de Président Délégué.

Ludovic VANTYGHEM rappelle que la formation « Gestes et Postures » pour les salariés est programmée au 06/02/2025.

• **Affaires financières**

Locaux du Mée sur Seine

Philippe COLLOT, Jean-Marie RENAUD et Dominique DA ROCHA restituent au Comité Directeur les différents points abordés avec le bailleur concernant, notamment, les dispositifs liés à un ERP. Ils listent ensuite les étapes à venir pour la finalisation de cette partie.

Accompagnement des Clubs

Le Comité Directeur examine la fiche de label proposée par la Commission Nouvelles Pratiques et Para-Foot : **FONTENAY-TRESIGNY**. Après examen de celle-ci, il valide l'attribution du Label Club Inclusif pour la Saison 2024/2025.

Rappel des critères d'éligibilité

Signer une convention entre la structure et le club support.

Identifier et formaliser un projet par écrit d'accueil du public (séances spécifiques ou en inclusion).

Planifier sur une saison sportive, a minima, 15 séances (avec un « prorata temporis » pour les clubs qui s'engagent en cours de saison).

Accueillir à minima 10 personnes en situation de handicap.

Inciter la structure à licencier les adhérents avec une licence « Foot Loisirs »

Participer aux réunions d'informations, sensibilisation, formation.

Participer aux actions et opérations, notamment les différents rassemblements organisés par le District.

Informations complémentaires

Le label s'obtient en fin de saison après analyse du travail réalisé sur la base du projet de début de saison.

La validation du Label est de 1 an renouvelable.

L'accompagnement, le suivi et le contrôle du District sont réalisés par un technicien salarié dédié à cette mission.

Subventions

Le Comité Directeur prend connaissance de l'Appel à Projets FIPD 2025 à remonter avant le 31/01/2025 et des budgets régionaux FAFA restants au 02/12/2024.

F.A.F.A. TRANSPORT			
Ligues	Enveloppes budgétaires TRANSPORT allouées aux Ligues	Montant des dossiers TRANSPORT validés au 02/12/2024	Enveloppes régionales TRANSPORT restantes au 02/12/2024
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	82 100 €	0 €	82 100 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	40 000 €	30 000 €	10 000 €
BRETAGNE	52 500 €	21 400 €	31 100 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	35 500 €	69 700 €	0 € (1)
CORSE	20 000 €	20 000 €	0 €
GRAND EST	71 300 €	55 100 €	16 200 €
HAUTS-DE-FRANCE	75 100 €	25 000 €	50 100 €
MÉDITERRANÉE	42 300 €	0 €	42 300 €
NORMANDIE	43 000 €	24 800 €	18 200 €
NOUVELLE-AQUITAINE	64 800 €	25 800 €	38 800 €
OCCITANIE	58 400 €	58 400 €	0 €
PARIS-ILE DE FRANCE	81 400 €	27 650 €	53 750 €
PAYS DE LA LOIRE	53 800 €	47 790 €	6 010 €
OUTRE-MER	80 000 €	77 200 €	2 800 €
TOTAL	800 000 €	482 840 €	351 360 €

F.A.F.A. EQUIPEMENT					
Ligues	Enveloppes budgétaires EQUIPEMENT allouées aux Ligues	Montant des dossiers EQUIPEMENT validés hors Commission au 02/12/2024	Montant des dossiers validés lors de la C' du 07/10/2024	Montant des dossiers validés lors de la C' du 02/12/2024	Enveloppes régionales EQUIPEMENT restantes au 02/12/2024
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	780 000 €	0 €	0 €	0 €	780 000 €
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	387 000 €	276 200 €	98 700 €	0 €	32 100 € (1)
BRETAGNE	500 000 €	317 800 €	109 000 €	23 000 €	50 200 €
CENTRE-VAL DE LOIRE	346 000 €	43 000 €	50 000 €	50 000 €	168 800 € (2)
CORSE	60 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €
GRAND EST	720 000 €	0 €	0 €	0 €	720 000 €
HAUTS-DE-FRANCE	708 000 €	295 200 €	300 500 €	80 000 €	32 300 €
MÉDITERRANÉE	388 000 €	66 100 €	0 €	0 €	301 900 €
NORMANDIE	410 000 €	27 500 €	0 €	0 €	382 500 €
NOUVELLE-AQUITAINE	628 000 €	0 €	0 €	0 €	628 000 €
OCCITANIE	547 000 €	122 400 €	65 000 €	0 €	359 600 €
PARIS-ILE DE FRANCE	650 000 €	80 000 €	65 000 €	60 000 €	445 000 €
PAYS DE LA LOIRE	486 000 €	35 000 €	0 €	75 000 €	376 000 €
OUTRE-MER	200 000 €	0 €	0 €	0 €	200 000 €
TOTAL	6 770 000 €	1 263 200 €	688 200 €	288 000 €	4 516 400 €

Devis

Brie Services Nettoyage : nettoyage mécanisé du sol des locaux de Montry. Le Comité Directeur valide le devis pour un montant de 1217, 18 €.

But de Football POWERSHOT : le Comité Directeur valide l'acquisition de ce matériel pour un montant de 1589,94 €.

• Affaires sportives

Challenges et Coupes Départementales 2024/2025

Le Comité Directeur prend connaissance des candidatures reçues, à date, les clubs ayant jusqu'au 05/01/2025 pour postuler.

- **05/04/2025** = Finales Départementales U13 et U13F - **VILLEPARISIS**
- **08/05/2025** = Finales Challenges « Passion » U11F et U13F - **MEAUX - PAYS DE BIÈRE**
- **08/05/2024** = Finales Challenges « Passion » U11 et U13 - **SERVON**
- **10/05/2025** = Finales Challenge IDF U11 et U11F - **MITRY-MORY.**
- **17/05/2024** = Finales JDC U10-U11-U12-U13 - **OZOIR - COULOMMIERS**
- **29/05/2025** = Finales Challenge 77 U10 et U12 - **HERICY-VULAINES**
- **31/05 & 01/06/2025** = Finales 77
- **14/06/2024** = JND - **FONTAINEBLEAU**
- **15/06/2024** = Finales FEM - **PONTAULT-COMBAULT**
- **Coupe FUTSAL SEN**

Propositions globales : LESIGNY - SENART-MOISSY.

Championnat U15 - Phase 2

La phase de brassage étant désormais terminée, le Directeur Administratif en présente les résultats, puis propose la composition des 2 poules de la 2^{ème} Phase (Niveau 1 et Niveau 2), que le Comité Directeur entérine.

Il rappelle que ces 2 poules constitueront les divisions D1/D2 de la Saison 2025/2026 et les dispositions de l'Annexe 5 du RSG du District :

....

La meilleure équipe du 1^{er} niveau accèdera au championnat R2. Toutefois, si cette équipe est en entente, seule l'équipe issue du club support pourra intégrer la R2.

Pour la saison 2025-2026, les équipes évoluant au niveau District seront réparties en D1 et D2 et les ententes ne seront possible qu'au niveau D2 pour les équipes obligatoires. Les 2 équipes classées dernières du niveau 1 seront intégrées en D2 Les équipes classées 1^{ère} de leur groupe niveau 2 intégreront la D1. La D1 sera composée de 10 équipes.

- *S'il y avait plus d'une relégation de R3 en D1, il y aurait lieu, en D1, à autant de descentes*
- *Ces montées supplémentaires, ou cette(ces) descente(s) supplémentaire(s) se répercuterait(ent) alors dans les divisions inférieures, pour que soit respecté le nombre maximum de clubs par groupes.*

...

Utilisation de la FMI

Après analyse de la situation concernant l'utilisation de la FMI sur toutes les pratiques, à savoir, des difficultés techniques persistantes mais également un processus d'utilisation pas toujours respectée qui entraînent un non-fonctionnement, le Comité Directeur exprime sa volonté de **bien distinguer les raisons d'une « non-utilisation » avant d'appliquer une pénalité financière.**

En conséquence, le Comité Directeur rappelle aux clubs qui n'auront pas désigné sur Foot-Club un responsable FMI pour chaque équipe engagée, que la sanction financière prévue à l'Annexe 2 du Règlement Sportif Général du District sera appliquée à compter du 18/01/2025.

Concernant les équipes de Foot à 11 et du Critérium Excellence du Foot Animation, il sera également fait application de l'Article 44.4 du Règlement Sportif Général du District à compter du 18/01/2025.

Projets : École Féminines et Continuité des Sélections U15F et U16G

Xavier MOPIN présente au Comité Directeur les 2 projets.

École féminine : l'objectif est de favoriser / faciliter l'accès des féminines aux formations fédérales, aux fonctions officielles (arbitre, délégué, ...) et de leur permettre de poursuivre vers un parcours de bénévole via le développement des compétences et la reconnaissance.

Continuité des Sélections U15F et U16G : l'objectif est de proposer un suivi « post interdistricts » aux joueuses et joueurs non-retenus au niveau régional et d'accroître la visibilité du potentiel Seine et Marnais.

Le Comité Directeur le remercie pour ces propositions et l'invite à affiner / développer certains points.

Projet Sections Sportives Scolaires 2024/2025

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur un projet visant à accompagner les sections dans leur développement, leur rayonnement et étoffer la relation entre l'Éducation Nationale et l'Instance. Cela se

traduirait par l'organisation d'un Tournoi INDOOR pour les 6^{ème} et 5^{ème} ainsi que la proposition de formation CFI U6-U9 et Arbitrage pour les 4^{ème} et 3^{ème} sous une forme hybride d'éducateur et d'arbitre.
Le Comité Directeur valide le principe, sous réserve d'obtenir la visibilité nécessaire pour la partie budgétaire.

Convention de collaboration « Sport à l'Hôpital »

Le Comité Directeur valide la signature d'une convention de collaboration avec l'Association Premiers de Cordée. L'objectif est de proposer une activité Football 1 à 2 fois par an à destination des enfants dont la pathologie le permet.

Demandes des clubs

MEAUX : dans le cadre du Foot à l'École, demande s'il est possible d'obtenir les livrets de rentrée comme les saisons passées. [Le Comité Directeur valide la demande.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Elodie MAI VAN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Féminines. [Après avis de la Présidente de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Dominique CHATELLIER : fait acte de candidature pour intégrer la CDTIS. [Le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Serge L'HOTELIER : fait acte de candidature pour intégrer la CDTIS. [Le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Dossiers en attente

Yacine NAIM - Mehmet KARADAG : souhaitent intégrer la Commission Technique. [En attente du retour de Marie CANOLLE de l'entretien effectué avec les intéressés.](#)

Lukombo MATA : souhaite intégrer la Commission d'Information et de Formation. [En attente du retour de Christiane CAU qui a relancé la Présidente de la Commission.](#)

CDTIS : le Comité Directeur nomme Gilbert BESNARD - Président de la Commission.

• **Informations diverses**

Vie des clubs

Dissolution

LES MELDIX : Le Comité Directeur émet un avis favorable.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

03/12/2024 : Mairie de Combs la Ville.

09/12/2024 : Préfecture 77. FIPD 2025.

09/12/2024 : SDJES. Lettre d'information n°4 de décembre 2024.

17/12/2024 : COSMOS. Formations 2025.

17/12/2024 : DSDEN 77. Sollicitation DSDEN du 77 auprès des présidents et comités sportifs seine et marnais pour événements pour construire l'héritage des jeux olympiques et paralympiques année 2024 2025.

19/12/2024 : AFM Téléthon.

FFF/LFA

19/12/2024 : nomination du Président du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur.

LPIFF

11/12/2024 : documents relatifs au CD du 17/12/2024.
16/12/2024 : phase départementale des actions Foot en Marchant.
19/12/2024 : infos licenciés.

Clubs

07/12/2024 : TORCY. Invitation.
09/12/2024 : SERVON. AG Club.
09/12/2024 : VILLEPARISIS. Candidature Finale.
14/12/2024 : SERVON. Remerciements.
19/12/2024 : PAYS DE BIÈRE. Candidature Finale.
19/12/2025 : LESIGNY. Candidature Finale.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur que le relevé comptable N° 52 a été édité. Il transmet au Comité Directeur les remerciements des salariés pour les équipements « District » qui leur ont été fournis.

7. Technique

En l'absence de Marie CANOLLE, Jean-François DIDIER présente au Comité Directeur les points, ci-après.

PPF

- U13 : 40 joueurs sélectionnés. Centre de perfectionnement de préparation le 29/01/2025
- U13F : 20 joueuses sélectionnées. Centre de perfectionnement de préparation le 09/04/2025
- U16/14/14F : convocations transmises pour le T2
- Futsal
 - o U15
 - 77-92 : 1-4
 - 77-93 : 1-0
 - 77-91 : 0-1
 - 4 joueurs sont en brassage régional
 - o U17
 - 77-92 : 3-3
 - 77-93 : 0-4
 - 77-91 : 5-0
 - 4 joueurs sont en brassage régional

FMS : projet à venir.

Formations

- Les inscriptions sont en cours.

Label

- 27 dossiers labels jeunes ont été déposés dans les délais + 3 en retard → 30
- 20 dossiers labels féminins ont été déposés dans les délais + 1 en retard → 21
- 6 labels futsal ont été déposés dans les délais
- 1^{er} passage dans les structures pour des points administratifs en Janvier et Février.

Schéma DAP

- Les objectifs pour 2024-2025 ont été fixés par les DAP et transmis à la Ligue (C. Lapertot)

Foot Animation

- Proposition de report de la journée du 23/11 au 18/01/25 (date commune FA mixte et féminin) → l'objectif est d'éviter la recherche de rencontres amicales et de proposer plus de matches (par ailleurs, les rencontres non reprogrammées officiellement jusqu'alors mais joués ne comptent pas)
- Listes « Excellence » reçues
- Listes « Espoir » à transmettre pour le 31/01/2025
- Observations U6/U7 réalisées et transmises
- A noter que le climat se dégrade sur les terrains (demandes de rapport en augmentation) et en dehors
- FMI peu utilisée avec un nombre croissant de feuille papier « non conforme » → ce manque de rigueur entraîne des contestations « a posteriori » entre les clubs et donc des difficultés dans la gestion de la pratique. [Concernant ce point, voir les dispositions prises précédemment par le Comité Directeur.](#)

Féminines

- 59 clubs sont engagés, à date, pour l'opération « Toutes Foot - action club ». Pour rappel, s'inscrire + faire une action = bon d'achat de 300 € chez Nike pour du matériel pédagogique. De multiples relances ont été réalisées mais, malgré la facilité d'inscription et l'obtention du bon d'achat, les retours peinent à arriver.
- « Toutes Foot Départemental » : le dossier d'inscription a été finalisé afin d'obtenir la subvention prévue.
- Point « à Date » pour l'organisation de la journée départemental « Toutes Foot » :
 - Site ciblé → visite 1^{ère} partie de janvier
 - Directives données à chaque personne par CTD-DAP pour une avancée significative au 10 janvier 2025.
- Présentation du projet effectuée et projet adopté par la Commission Féminine.

Para-Pratiques

- Sensibilisation des bénévoles, éducateurs/trices, dirigeants/tes possible via une intervenante spécifique. Date et créneau à déterminer pour une réalisation à Montry.
- Le Département s'engage à subventionner les clubs qui s'insère dans la démarche d'inclusion (clubs ayant une convention avec un établissement de santé).

Nouvelles Pratiques

- Réunion à la rentrée avec le Golf de Lésigny et Olivier SELO pour évoquer l'Open Départemental de Golf Foot.
- Foot en Marchant : 2 clubs intéressés pour la Phase Départementale du Critérium = Le PIN-VILLEVAUDE et SERVON.
- EFOOT : 2 forfaits reçus à date suite à des problèmes d'abonnement PlayStation et accès console (Joueuse du CS MEAUX et Joueur de BRIE EST FC).

8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB informe le Comité Directeur des points, ci-après, et remercie les membres de la CDA pour leur investissement quotidien, qui fait la différence.

Effectif : 190 arbitres opérationnels à ce jour. Toutes les nombreuses demandes d'arbitres ne peuvent être satisfaites chaque WE. En moyenne, entre 30 et 40 indisponibilités sont enregistrées chaque semaine.

La Section « Équipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA) » s'est rendue le 13/12/2024 à VILLENY pour une réunion d'information sur le rôle du référent arbitre dans son club. Un grand merci au Club et à son Président pour leur accueil et le prêt de leurs installations.

Formation Arbitre : un nouveau logiciel sera expérimenté lors de la FIA « 100 % féminines » qui aura lieu au mois d'avril à Morfondé. La Ligue a convié un formateur en arbitrage de chaque CDA à participer à la présentation de ce nouveau format de formation.

FUTSAL : de plus en plus de problèmes rencontrés sur les matches.

Activités CDA de Janvier et Février 2025

04/01/25 : Stage mi-saison D1-D2-Assistants à Montry (environs 45 arbitres présent + 5 membres de la CDA) avec la mise en place du test SDS.

09/01/25 : Réunion CDA au Mée sur Seine.

11-12-18-19/01/25 : F.I.A N°3 à Montry.

17/01/25 : Séance F.A.R commune à Montry.

25/01/25 : Formation Arbitre de Club à Lésigny.

31/01/25 : Réunion CDA à Montry.

07/02/25 : Séance F.A.R commune à Montry.

08/02/25 : Formation Assistant Club à Montry.

19/02/25 : Intervention stage jeunes USM PONTAULT COMBAULT par Service Civique.

22/02/25 : Séance F.A.R commun à Montry.

28/02/25 : Réunion CDA au Mée sur Seine.

9. Questions diverses / Tour de table

Abdelhak RAJI

Communique à Christiane CAU les dates pour lesquelles il est disponible. Félicite Fabien EL MKELLEB ainsi que la CDA pour la qualité des arbitres qu'il a pu observer sur les terrains où il se rend.

Laurent HERPE

Exprime sa déception pour le peu d'implication des clubs concernant le football féminin en U6/U7 et U8/U9 sur les plateaux organisés.

Isabelle CHILARD

Demande à la CDA de lui de désigner un représentant pour l'Opération « TOUTES FOOT ».

Nicolas MAKSYMIUK

Remercie le Comité Directeur pour l'attention qu'il a apporté aux salariés.

Christianne CAU

Confirme l'envoi par mail du tableau des permanences.

Gérard VIVES

Signale l'envoi d'un mail à tous les Présidents de Commission. Rappelle qu'il est en attente des informations concernant les souhaits de dotations pour certaines finales.

Jean-Marie RENAUD

Signale quelques corrections à apporter sur le site du District.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 17/01/2025 en visioconférence.

Comité Directeur : 30/01/2025 au Mée sur Seine.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER.



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 17/01/2025 - 18h30 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER - Cédric GUILLOSO - Monique MACHO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Gérard VIVES - Ludovic VANTYGHEM.

Excusé(s) : néant.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK – Directeur Administratif.

1. Point sur l'aménagement du nouveau Siège Social au Mée sur Seine

Philippe COLLOT informe le Bureau que le dossier ERP a été signé, ce jour et va être transmis à la Mairie du Mée sur Seine. Jean-Marie RENAUD liste les points qui nécessitent toujours un traitement spécifique : VMC - signalétique - éclairage devant la porte principale d'accès aux locaux - changement du film opaque - compteur électrique et coupure d'urgence.

Par ailleurs, un dossier de partenariat est en cours d'étude avec la Société CERBA, ce dossier étant suivi par Dominique DA ROCHA.

Ludovic VANTYGHEM précise que la médecine du travail est passée dans les locaux le 16/01.

2. Suivi des Projets à l'étude

[1/ Formation Civique et Citoyenne pour les Services Civiques](#)

Le District poursuit les démarches pour devenir « organisme agréé » afin de pouvoir dispenser ce module de formation. Le dossier est en cours de constitution, sachant que les pièces nécessaires sont à transmettre aux services de l'état pour le 31/01/2025.

[2/ Dispositif visant à renforcer la lutte contre les violences et les Incivilités](#)

Nicolas MAKSYMIUK informe le Bureau de l'avancement de la réflexion concernant les modalités de mise en œuvre de ce projet. Contrairement à ce qui avait peut-être été imaginé au départ, il souligne la complexité d'une telle action et la nécessité de cibler efficacement la population concernée. Une nouvelle séquence de travail se tiendra le 28/01/2025 pour déterminer les leviers les plus pertinents à mettre en œuvre.

[3/ Continuité des sélections U15F et U16G](#)

Après un approfondissement de la réflexion suite à la présentation du projet par l'Équipe Technique Départementale lors de la dernière réunion du Comité Directeur du 20/12/2024, il apparaît que cette action présente un intérêt plus important pour les féminines, compte-tenu des opportunités de développement moins nombreuses que pour les garçons et d'une organisation globale proposée trop conséquente cette saison. De ce fait, le Bureau proposera au Comité Directeur une mise en place en priorité de cette orientation, lors de la réunion du 30/01/2025.

[4/ École Féminines](#)

Dans la même logique de réflexion que pour le projet de continuité des sélections, le Bureau confirme qu'il s'agit d'une étape importante dans le développement du Football Féminin. Par ailleurs, il s'intègre pleinement dans le programme 2024/2028 du District, à savoir la création d'un Club des Actrices du Football Départemental.

Proposition sera faite au Comité Directeur de fixer un nom « plus engageant » pour cet accompagnement, de cadrer précisément le contenu des modules de formation / d'information devant préparer les participantes à s'orienter vers des fonctions d'éducatrices, d'arbitres ou de dirigeantes et de planifier la mise en œuvre plutôt au début de la Saison 2025/2026 afin de laisser le temps suffisant à une élaboration qualitative du dossier.

3. Affaires Financières

[Dossiers de subvention à venir](#)

Le Directeur Administratif rappelle les demandes de subvention à établir et/ou à renouveler : FIPD et ANS Emploi (poste de technicien).

[Accompagnement financier du Conseil Départemental 77](#)

Philippe COLLOT informe le Bureau qu'une réunion s'est tenue ce jour avec la Vice-Présidente en charge des sports. Celle-ci avait pour objectif de rappeler les priorités d'actions souhaitées par le Conseil Départemental, notamment le Para-Foot et le Sport Scolaire. La subvention accordée pour 2024/2025 est en baisse par rapport à 2023/2024 (- 5000 €) et une nouvelle réduction est à prévoir pour 2025/2026 (- 13 000 €). Celles-ci sont dues aux difficultés actuelles liées au budget de l'état.

[Partenariat Crédit Agricole Brie Picardie](#)

Une réunion est planifiée le lundi 27/01 afin de fixer le cadre des évolutions possibles du partenariat, les actions à mener ainsi que l'organisation de la soirée de remise des labels et des dotations aux clubs.

[Relevé n°52](#)

Gérard VIVES informe le Bureau que 42 clubs sont débiteurs à ce jour pour un montant de 21 151 € (17 pour une somme inférieure à 100 €). Il rappelle que la date butoir est fixée au 31/01/2025 - 12H00 avant application des dispositions réglementaires.

Philippe COLLOT précise que le processus habituel d'accompagnement sera engagé à partir du 27/01/2025.

[Sollicitation École d'Arbitrage Auxerre \(Ligue Bourgogne Franche Comté\)](#)

Le Bureau examine une demande de participation du District pour financer l'organisation d'un voyage à l'étranger pour les élèves, sachant que l'un d'eux est originaire de Seine et Marne. Après échange entre les participants, bien que comprenant l'intérêt du projet pédagogique, aucune suite favorable ne peut être donnée à la demande.

4. Affaires Administratives

[Formation « Stadium »](#)

Un webinaire de formation s'est déroulé le 03/01/2025. Le Bureau prend connaissance des personnes ayant participé à ce module.

5. Affaires sportives

[Finales Départementales 2025](#)

Les clubs « candidats » ont été avisés de la désignation des sites retenus pour les différentes finales. Le cahier des charges relatif à l'organisation de chaque manifestation sera enrichi et transmis à chaque participant, de sorte à fluidifier le déroulement des journées.

[Finale Départementale Foot En Marchant](#)

L'Équipe Technique Départementale propose la date du 03 ou du 06/03/2025 à l'Urban Soccer. Le District est en attente du devis, en tenant compte du fait qu'il est possible que la planification soit réalisée en dehors des créneaux prévus pour obtenir des tarifs préférentiels.

[Clôture du dispositif : « le Foot entre en jeu »](#)

Le Club du CS MEAUX a été récompensé dans le cadre de cette opération autour des JOP 2024.

[Sollicitations Éducation Nationale](#)

Le District valide la participation d'un technicien pour la mise en place d'un atelier « cécifoot » dans le cadre du 30^{ème} anniversaire de la Loi sur l'inclusion de tous les élèves à l'école et 2 jours de participation à la construction de l'héritage des JOP 2024.

[Sensibilisation autisme / handicap mental](#)

Sur proposition de l'Équipe Technique Départementale, le Bureau valide la mise en place d'une sensibilisation en 2^{ème} partie de saison à l'intention des acteurs des clubs (sur la base du volontariat) qui interviennent, ou qui sont susceptibles de le faire, auprès de ce public.

[Calendrier Foot Animation 2024/2025](#)

Le Directeur Administratif informe le Bureau d'une modification, suite à la planification d'une nouvelle date pour le Critérium Régional :

- J7 du Critérium Départemental = 08/03/2025
- Tour Challenge = 15/03/2025

6. Divers

[Relations Sociales](#)

Le recrutement d'un stagiaire « Licence en Management du Sport » pour 2 mois est en cours d'examen. S'il aboutit, celui-ci sera affecté à l'Équipe Technique.

[Réception du District des Vosges](#)

Philippe COLLOT informe le Bureau de la réception des dirigeants du District des Vosges le 27/02/2025 à Montry. L'Objectif est de partager nos différentes organisations concernant la gestion des dossiers réglementaires et disciplinaires.

[Questions des participants](#)

Jean-François DIDIER : précise les dossiers CDPME en cours et à venir.

Gérard VIVES : informe de la mise en place de PC Portable à Montry et au Mée sur Seine.

Monique MACHO : fait remonter une proposition d'un Commissaire du District concernant la mise en place d'une Boutique Officielle pour l'acquisition d'équipements du District.

Jean-Marie RENAUD : évoque la sérigraphie portée sur les équipements du District.

Fin de la réunion : 20H00.

Président de Séance : **Philippe COLLOT**.

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER**.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 12 février 2025

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

INSTRUCTION

**MATCH 29851046
MORMANT FC 32 – BREUILLOISE 31
COUPE COMITE VETERANS DU 17/11/2024**

REPRISE DE DOSSIER

**Match 28911518
Dammartin Cs 32 – Croissy Beaubourg 31
Vétérans D2A du 26/01/25**

**Match 28239108
Mitry Compans Goelly 2 – Villeparisis USM 1
Seniors D1 du 26/01/25**

**Match 29617548
Dammarie Les Lys Fc 1 – Trilport Usf 1
Seniors Féminines D1 du 25/01/25**

**Match 28247612
Fc Villiers St G 1 – Alliance 77 1
Seniors D3D du 26/01/25**

Match 28247612
Fc Villiers St G 1 – Alliance 77 1
Seniors D3D du 26/01/25

Match 29616892
BS Academy B – ESP SLT
Seniors D2 Futsal du 11/01/25

Match 28247200
Ent As Rebais/FCBM – Changis St Jean
Seniors D3B du 02/02/25

Match 28245994
Ponthierry US – Dammarie City
Seniors D2C du 02/02/25

Match 28913975
Trilport USF – Champs S/Marne Foot
U16 D2A du 02/02/25

Match 30171772
Pontault Com USM – Savigny Le Temple FC
U15 Niveau 1 du 01/02/25

Match 28279338
Avonnaise – Ponthierry Us 2
Seniors D3F du 02/02/25

Match 29305776
Hericy Vul Sam 21 – Chatelet En Brie US 21
U16 D3E du 02/02/25

Match 29272531
AFPO 21 – Ferté Ss/Jouarre 21
U16 D3C du 02/02/25

Match 29253689
Ent. Fcbm/Asr 31 – Collégien As 32
Vétérans D4B du 02/02/25

Match 28247666
USC Lesigny B – ASA Montereau B
Seniors D3E du 15/12/2024

Match 28881471
Snie Fc 5 – Crecy Fc 5
CDM D1 du 26/01/25

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION SR

MATCH 28913598
OZOIR 21 – DAMMARIE FC 21
U16 D1 DU 01/12/2024

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION d'Appel disciplinaire

« *Match 28245392*
Trilport – Nanteuil Les Meaux
Seniors D2 du 24/11/24

CHAMPIONNAT

Match 28913424
Roissy US – Cesson ESCV
U18 D1 du 09/02/25

Match 28917693
Champs S/Marne Foot 22 – Cesson VSD Es 21
U14 D2 du 08/02/25

Match 29252763
Ent. FCBM/ASR – Briard SC 5
CDM D2B du 09/02/25

Match 29236582
Ozoir FC 77 22 – Vaires Ent. ET C. Us 24
U14 D4C du 08/02/25

Match 28239123
Val d'Europe – St Thibault FC
Seniors D1 du 09/02/25

Match 28245441
St Thibault FC - Nanteuil Les Meaux 1
Seniors D2A du 09/02/25

Match 28245443
Thorigny – Quincy Voisins
Seniors D2A du 09/02/25

Match 28246757
Villenoy – ES Brie Nord
Seniors D3A du 09/02/25

Match 28279340
Varennes FC - CPSP
Seniors D3F du 09/02/25

Match 28881260
Val de France - Lésigny
Vétérans D1 du 09/02/25

Match 29252765
Brie Est Foot Club – St Thibault Fc
CDM D2B du 09/02/25

Match 30171779
Melun – Vaires
U15 Niveau 1 du 08/02/25

Match 30171776
Bussy St Georges – Pontault Combault
U15 Niveau 1 du 08/02/25

Match 28281758
Claye Souilly – Gretz Tournan
U14 D1 du 08/02/25

Match 28915288
Olympique de Loing - Dammarie
U18 D2 du 09/02/25

Match 30173303
Magny Le Hongre – Mouroux CS1
U15 Niveau 2 du 08/02/25

Match 28247668
Nangis - Nandy
Séniors D3E du 09/02/25

Match 28246548
Cesson ES 21 – Fontainebleau RC 21
Séniors D2B du 09/02/25

Match 28247325
Vaires – Ferrières en Brie
Séniors D3C du 09/02/25

Match 29251725
Lagny Messenger – Fc Maisoncelles
CDM D2A du 26/01/25

Match 28247326
Collégien – Roissy en Brie
Seniors D3 du 09/02/25

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 28938628
Amicale Montereau – Briard S.C 21
U18 D1 du 19/01/25

Match 28246533
Savigny Le Temple Fc 1 – Coulommiers Brie F 1
Seniors D2B du 19/01/25



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du mardi 13 février 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 28246496 ROISSY EN BRIE US 1 – COULOMMIERS BRIE F 1 – SENIORS D2B du 16/02/2025 à 15h00

La Commission,

Après transmission d'un courriel et d'une déclaration de match sensible de la part du club de COULOMMIERS BRIE,

Considérant les incidents qui se sont déroulés lors du week-end du 09 février 2025,

Considérant, après échange téléphonique avec les Présidents des deux clubs, qu'il convient de prendre toutes les mesures pour sécuriser les rencontres et rassurer les différents acteurs,

Considérant que la Commission de Désignation de la CDA avait déjà désigné un (1) Arbitre central officiel et un (1) Délégué officiel à la charge du club de ROISSY,

Considérant qu'il y a lieu, malgré tout, de sécuriser au maximum la rencontre,

Décide que la rencontre se déroulera sur les installations du Stade PAUL BESSUARD, terrain N°2, de ROISSY EN BRIE,

Décide la désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel à la charge du club de COULOMMIERS BRIE,

Demande au club de ROISSY de bien vouloir informer la Mairie de ROISSY afin qu'elle demande à la Police Municipale d'assurer une vigilance.

Décide de déclarer la rencontre à la cellule de veille.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 11 février 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX – Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Assiste : Rocco CARAVELLI (alternant juridique)

Absent excusé : Christophe ESTEVE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIERS

MATCH 28239058

LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1

SENIORS D1 DU 12/01/2025

Demande d'évocation du club de FONTAINEBLEAU en date du 15 janvier 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis

Considérant que M. BAPTISTA Christopher confirme être présent lors de la rencontre mais derrière la main courante

Considérant que les arbitres assistants officiels de la rencontre confirment avoir vérifié l'identité des personnes présentes sur les bancs de touche

Considérant que ces derniers confirment que les identités étaient conformes à celles notées sur la FMI

Par ces motifs

Confirme le résultat acquis sur le terrain

- Débit de FONTAINEBLEAU : 43.50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28239104

LOGNES 1 – SERVON 1

SENIORS D1 DU 19/01/2025

Demande d'évocation du club de SERVON en date du 1er février 2025 concernant l'éducateur de LOGNES, M. BAPTISTA Christopher, susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre, présent sur le banc de touche sans être inscrit sur la FMI

La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le club de LOGNES a fourni ses observations dans les délais impartis
Considérant que M. BAPTISTA Christopher été sanctionné de 1 match ferme de suspension par la Commission de Discipline réunie le 18/12/2024 avec date d'effet du 23/12/2024, décision publiée sur FootClubs le 20/12/2024 et non contestée,
Considérant qu'entre le 23/12/2024 (date d'effet de la sanction) et le 19/01/2025 (date de la rencontre en rubrique), l'équipe de LOGNES évoluant en SENIOR D1 a disputé la rencontre officielle :
Le 12/01/2025 LOGNES 1 – FONTAINEBLEAU 1
Considérant que l'éducateur susnommé ne figure pas sur la FMI du 12/01/2025, il a effectivement purgé sa suspension

La Commission demande à M. BAPTISTA Christopher s'il était présent lors de cette rencontre et aux 3 arbitres officiels de la rencontre, M. BEDOUEL Siemane, BOISSEAU Pierre et CHANSON Vincent, l'identité des personnes présentes sur le banc de touche de LOGNES pour le 17/02/2025

EN COURS D'EXAMEN

**MATCH 29617523
DAMMARIE LES LYS 1 – TRILPORT 1
SENIORS FEM D1 DU 25/01/2025**

CHAMPIONNAT

**MATCH 28917871
VAUX ROCHETTE 21 – MORET-VENEUX
U14 D2C DU 08/02/2025**

Match arrêté à la 58^{ème} min, les lumières ne s'étant pas allumées

La Commission,
Jugeant en première instance,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier
Considérant que le match a dû être arrêté par l'arbitre à la 58ème min pour défaut d'éclairage, sur le score de 3-2.
Considérant que la mairie confirme les défaillances du système d'éclairage du stade de la Mare des Champs
Par ces motifs

Dit match à rejouer et transmets le dossier à la COC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 53064211
BUSSY 1 – NANGIS 1
COUPE U15F DU 09/02/2025**

Réclamation du club de NANGIS par courriel en date du 10/02/2025, concernant le fait que 8 joueuses de BUSSY sont inscrites sur la feuille de match alors que 9 ont participé à la rencontre.

La Commission en informe le club de LOGNES et demande ses observations pour le 17/02/2025

**MATCH 29253541
PORT. OURCQ MITRY 5 – BUCCEENNE 5
CDM D2B DU 09/02/2025**

Réclamation d'après match du club de BUCCEENNE concernant la participation du joueur de PORT. OURCQ MITRY, M. FERNANDES Josselin, sous l'identité de M. BARREIROS Victor

La Commission en informe le club de PORT. OURCQ MITRY et demande ses observations pour le 17/02/2025

MATCH 29253694
COLLEGIEN 32 – BUSSY 31
VETERANS D4B DU 09/02/2025
CDM D2B DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de BUSSY par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de COLLEGIEN, M. Ibrahima S., sous l'identité de M. Kwity B.

La Commission en informe le club de COLLEGIEN et demande ses observations pour le 17/02/2025

MATCH 28239119
VAIRES 1 – VILLEPARISIS 1
SENIORS D1 DU 09/02/2025

Demande d'évocation du club de VAIRES par courriel en date du 10/02/2025, concernant la participation du joueur de VILLEPARISIS, M. ZEHNATI Yanis, susceptible d'être suspendu.

La Commission en informe le club de VILLEPARISIS et demande ses observations pour le 17/02/2025

MATCH 28279339
DAMMARIE FC 1 – AVONNAISE 1
SENIORS D3F DU 09/02/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le match n'a pu se dérouler suite aux graves incidents survenus sur le match précédent U20 R2

Par ces motifs

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29221059
ENT. EMERAIN/CHAMPS 2 – CLAYE S. 3
SENIORS D4A DU 09/02/2025

Réserves du club de ENT. EMERAIN/CHAMPS, concernant le nombre de joueurs mutés de CLAYE S. 3 susceptibles d'avoir pris part à la rencontre

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant que le club de CLAYE S a inscrit sur la FMI :

- M. BISSOHONG Marley, (Enregistrement le 25/10/2024), MH
- M. LANIKPEKOUN Jason, (Enregistrement le 01/09/2024), MH
- M. PEREIRA Pedro, (Enregistrement le 13/08/2024), MH

Considérant que l'équipe de CLAYE S 3 ne peut, aligner que 6 joueurs mutés, dont 2 maximum hors période

Par ces motifs dit les réserves de l'équipe de ENT. EMERAIN/CHAMPS recevables et fondées,

Match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de CLAYE S 3, et en attribue le gain, (3 points ; 1 but) à l'équipe de ENT. EMERAIN/CHAMPS 2.

RSG District Article 7.5

- Débit de CLAYE S : 43,50€

- Crédit de ENT. EMERAIN/CHAMPS : 43,50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 28912903

**POMMEUSE F. 31 – VAL DE L'YERRES 31
VETERANS D4B DU 02/03/2025**

Courriel du club de **VAL DE L'YERRES** en date du **06/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises 08/12/2024 et 12/01/2025 pour terrain impraticable
Après en avoir délibéré

Décide que le match du 02/03/2025 aura lieu sur les installations du club de VAL DE L'YERRES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

**MATCH 29253840
FONTENAY TRESIGNY 32 – MAROLLES 31
VETERANS D4C DU 27/04/2025**

Courriel du club de **MAROLLES** en date du **10/02/2025** demandant l'application de l'article 20.3. - *Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné respectant le paragraphe 2 ci-dessus. Des sanctions peuvent être prises envers les clubs contrevenants. Cependant, si un même match est remis deux fois de suite pour terrain impraticable (et ce quel qu'en soit le motif, sauf s'il est interrompu par l'arbitre par suite d'intempéries, vents violents, pluie, orage, brouillard, etc.), la rencontre peut être fixée, la troisième fois sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Ladite demande doit être effectuée au moins 10 jours avant la date de la rencontre..*

Cependant, dans le cas où le District inverse une rencontre (impraticabilité du terrain du recevant), les deux rencontres peuvent avoir lieu sur le même terrain.

La Commission

Considérant que le match a été reporté à 2 reprises les 24/11/2024 et 22/12/2024 pour terrain impraticable

Après en avoir délibéré

Décide que le match du 27/04/2025 aura lieu sur les installations du club de MAROLLES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TERRAINS IMPRATICABLES

**MATCH 28246759
PLESSIS PLACY 1 – COUNTRY F. 1
SENIORS D3A DU 09/02/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 29261233

GRETZ TOURNAN 31 – ENT CHANGIS/CONGIS 31

VET D4B DU 02/02/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires

COMBS

Tournoi Futsal U8 du 22 février 2025

Tournoi Futsal U10 du 23 février 2025

Validés sous réserves de la disponibilité des installations

BRAYTOIS CS

Tournoi Futsal U8/U9 du 12 avril 2025

Revoir les temps de jeu (temps total sur la journée <= temps d'un match)



Commission Départementale d'Arbitrage

P.V de la réunion CDA du 31/01/25

Site de Montry

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC – Emmanuel TULOUP – Dominique CHATELLIER – Andreas MONGEOT (Service Civique) – Florian MERLYNCK – Frédéric RABELLE – Olivier FREMIOT – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) – Laurent LITRE – Jean-Marie ROBY – Jean-Pierre LEQUA – Claude ADAM –

Absents excusés : Florent MARMION – Faruk EKICIK – Denis MATEI – Mickaël HADJADJ Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Lucie LEMPEREUR – Naoufel DJILALI – Thomas VENANT CABASSET – Jimmy MELUT – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) – Mohamed MORIBA DIAKITE – Ludovic VANTYGHM (Comité Directeur)

Absents non excusés: Bastien DARREHORT -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Février– Mars 2025
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

Murat BALKAYA pour Manquements Administratifs. Arbitre présent.
Donne ses explications.

L'arbitre recevra une notification officielle.

Terence SAMBA pour Manquements Administratifs. Arbitre présent.

Donne ses explications

L'arbitre recevra une notification officielle.

Kadour OUBBANA pour Manquements Administratifs.

Donne ses explications

L'arbitre recevra une notification officielle.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 09/01/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

R.A.S

Intervention du Président de la CDA:

Avant de commencer la réunion, je tiens à exprimer toute ma solidarité envers Fanny MAZEN arbitre de notre département (stagiaire ligue) dans cette période difficile qu'elle traverse.

Un immense merci à tous, membres et formateurs, pour votre engagement et votre aide !

Initialement, la Section « Équipe Technique Départementale en Arbitrage (ETDA) » devait participer à un séminaire à Morfondé le samedi 01/02/2025, mais celui-ci a été déplacé au samedi 15 mars 2025 fautes de réponse positive à la première date indiquée.

Nous allons envoyer un e-mail de rappel aux arbitres.

- Relatif à l'article 1 des statuts de la FFF.

- Il convient de rappeler l'importance de bien remplir le document de la FMI à l'issue des matchs, car nous avons constaté un nombre excessif d'erreurs, y compris chez les arbitres les plus expérimentés.

RAPPEL SUR LES EQUIPEMENTS AUTORISES ET INTERDITS !



Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES:

Cédric PLANTIER : Mail en date du 14/01/25. Demande des informations pour reprendre l'arbitrage suite à une année sabbatique. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Bakary CISSE (Arbitre Futsal) : Mail en date du 14/01/25. Demande des informations pour reprendre l'arbitrage futsal. **Pris note et réponse apportée par S/CDA.**

Halim BOUTBILA : Mail en date du 16/01/25. Demande à passer assistant spécifique la saison prochaine. **Pris note. Une réponse sera donnée en fin de saison.**

Hamoujata CAMARA : Mail en date du 24/01/25. Informe la C.D.A qu'il arrête l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr CAMARA Hamoujeta pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Kalyani MENDY : Mail en date du 23/01/25. Informe la C.D.A qu'elle n'arbitrera pas cette saison pour raisons personnelles. **Pris note et transmis section désignation.**

Nicolas LEFEBVRE : Mail en date du 27/01/25. Indique qu'il arrête l'arbitrage cette saison. **Pris note. La C.D.A remercie Mr LEFEBVRE Nicolas pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Adam HASSOUN : Mail en date du 27/01/25. Ne souhaite plus continuer l'arbitrage. **Pris note. La C.D.A remercie Mr HASSOUN Adam pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Jovanny PAM : Mail en date du 28/01/25. Demande à devenir arbitre assistant spécifique. **Pris note. Une réponse sera donnée en fin de saison.**

DISTRICT 77 :

Xavier MOPIN (CTD-DAP) : Mail en date du 10 /01 /25. Vœux pour la nouvelle année. Demande d'intervention sur la journée « Toutes Foot » le 08/03/25 à Tournan en Brie. **Pris note et remerciements.**

Direction District 77 : Mail en date du 23/01/25. Copie P.V CDPME du 18/01/25. **Pris note et transmis section désignation.**

Marie CANOLLE (E.T.R) : Mail en date du 27/01/25. Date des matchs interdistricts. Pris note et transmis section désignation.

C.D.A 77 :

Naoufel DJILALI : Mail en date du 19/01/25. Suivi des arbitre de la F.A.R. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 28/01/25. Tableau du suivi des effectifs.

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 28/01/25. Copie mail réponse pour la journée « Toutes Foot » le 08/03/25 à Tournan en Brie.

L.P.I.F.F :

Lucas CARRE (Service Arbitrage) : Mail en date du 08/01/25. Nouveaux formulaires concernant le D.M.A et différents examens pour licence arbitre. **Pris note.**

Lucas CARRE (Service Arbitrage) : Mail en date du 09/01/25. Vœux de la C.R.A. **Pris note et remerciements.**

Daniel CHABOT (C.T.R.A) : Mail en date du 10/01/25. Organisation d'une journée des E.T.R.A, demande la présence du Président et des responsables des E .T.D.A. Journée décalée au 15 Mars 2025 **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Club de MRT FUTSAL : Mail en date du 10/01/25. Demande d'informations concernant la formation arbitre à Lésigny. **Pris note et réponse apportée par S/CDA**

Activités CDA Février et Mars 2025 :

07/02/25 : Séance F.A.R commun à Montry
08/02/25 : Formation Assistant Club à Montry
19/02/25 : Intervention stage jeunes U.M.S PONTAULT COMBAULT
22/02/25 : Séance F.A.R commun à Montry avec Districts 75 et 94.
28/02/25 : Réunion C.D.A au Mée
07/03/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée
08/03/25 : Opération « Toutes Foot » à Tournan en Brie
21/03/25 : Séance F.A.R à Montry et au Mée
28/03/25 : Réunion C.D.A à Montry

La vie des Sections

1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : **Fabien EL MKELLEB**

25/01/25 : Arbitre de club à Lésigny 12 candidats inscrits



Formation Futsal :

Animateurs : **Frédéric RABELLE – Claude ADAM – Denis MATEI –**

12 arbitres dont 3 spécifiques
6 observations effectuées

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Animateurs: **Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI**

La dernière séance concernait l'analyse et le détail de la loi 12. Nous passons à un rythme de deux séances par mois à partir de Février. Le 22 Février aura lieu la séance commune avec les districts 75 et 94. 10 arbitres de chaque district sont attendus. Nos arbitres concernés par ce rassemblement seront convoqués par un mail des responsables F.A.R

2) Section « désignation des Arbitres »

Responsable : Dominique CHATELLIER

AD 1	22
AD 2	26
AD 3	29
AD4	32
AAS	10
A F.D	23
JAD	41
A FEM	10
A Futsal Spe	3

Total : **196 arbitres à ce jour désignables.**

625 indisponibilités à ce jour.

30 à 40 indisponibilités par week-end avec beaucoup de demande d'arbitres.

3) Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Trop d'erreurs administratives commises par les arbitres.
2 arbitres convoqués présents

Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

Certains arbitres ne viennent pas et ne s'excusent même pas. La majorité des arbitres sont présents.

4) Section C.D.P.M.E
Représentant : Jean-Marie ROBY

R.A.S

5) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »
Responsable : Emmanuel TULOUP

D1 : 24 Observations D2 : 31 Observations D3 : 19 Observations –
D4 : 7 Observations J.A.D : 14 Observations Assis : 5 Observations –
Féminines : 1 Observation

44 candidats observés depuis le début de saison.
149 évaluations à ce jour.

6) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A
Responsable : Fabien EL MKELLEB

Actuellement nous avons 4 parrainages

Intervention des participants:

Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) : Réflexion sur un nouveau rapport d'observation d'arbitre.

Arbitres à inviter : Néant

Prochaine réunion : Le Vendredi 28 Février 2025 au Mée.







Commission Départementale du Statut de l'Éducateur

PROCÈS VERBAL du mardi 11 février 2025

COMMISSION RESTREINTE

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Éducateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article.

A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Éducateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Gretz Tournan SC 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Saïd MAHILY,

- sur le match du 06/10 n°28239044, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28239073, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28239076, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°28239086, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28239100, remplacé par M. Eddy BLIN (Module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28239107, remplacé par M. Roger MENDY (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Gretz Tournan SC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 514814 GRETZ TOURNAN S.P.C. <514814@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 10 février 2025 19:40

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Cc : Said Mahily <saidmahily@gmail.com>; bernarddurand7740 <bernarddurand7740@neuf.fr>; Roger MENDY <mendy.roger@hotmail.fr>; eddy49@orange.fr

Objet : Fwd: Notiflcation commission des statuts des éducateur - GRETZ TOURNAN

Bonsoir, suite à cette notification de la commission des statuts de l'éducateur, nous vous apportons les preuves de notre démarche vous permettant de constater notre bonne foi.

Tout d'abord en fin de saison dernière nous avons été surpris de pouvoir accéder à la D1 au niveau de notre équipe 2. De ce fait, nous avons considéré que nous avons le temps au cours de la saison 2024/2025 de former notre éducateur Mr Eddy Blin sachant que Mr Said Mahily notre DT qui possède un DES prenait en charge le coaching de l'équipe lors des matchs

Mr Blin a donc effectué une demande de formation auprès du district 77 courant octobre 2024 cette formation n'a pas eu lieu faute de nombre de candidats au niveau du district 77

De ce fait, il a fait une autre demande auprès du district du 94 formation effectuée et validée.

Pour certifier cette formation auprès du district de Seine et Marne, il devait se connecter au lien envoyé par vos services Et il a rencontré à nouveau des difficultés pour se connecter le 08 janvier (voir copie d'écran de son mail au District)

Envoyé : mercredi 08 janvier 2025 18:19

À : secretariat@seineetmarne.fff.fr

Objet : RE: Convocation- Certification CFI - Seniors du 01/01/2025 au 08/01/2025

Bonjour,

Je me permets de vous contacter au sujet de ma formation en visio prévue du 01 au 08 Janvier 2025.

J'avais effectué une demande de formation auprès du district 77 courant octobre 2024 cette formation n'a pas eu lieu faute de nombre de candidats.

J'ai fait une autre demande auprès du district du 94 formation effectuée et validée.

Pour certifier cette formation auprès du district de Seine et Marne, je devais me connecter au lien envoyé par vos services.

Après plusieurs tentatives de connexion sur le lien que j'ai reçu pour avoir accès à l'espace formation, ma requête est restée sans suite icône de validation inexistant.

Pour avoir des réponses à mes questions, j'ai pris contact avec le district 77, Mr Meliasy m'a informé que la connexion au site n'était pas accessible pour le moment et qu'il s'agissait d'un problème informatique tout en sachant que le délai de rétablissement de cette connexion ne m'a pas été communiqué.

Suite à ce dysfonctionnement je n'ai donc pas pu effectuer la formation en visio ce qui est indépendant de ma volonté sachant que le dernier jour était aujourd'hui

Comme nous nous sommes séparés de notre coach de la R2 fin Novembre, Mr Laromanière Samuel, c'est Mr Mahily qui a pris le coaching de la R2 et donc Mr Roger Mendy qui possède un BMF a pris le coaching de notre équipe de D1 en attendant que Mr Blin réussisse son diplôme (voir mon mail à la Ligue Ile de France en date du 05/12)

Je pense que ce mail ne vous pas été transféré par la Ligue de Paris pour vous informer de cette modification.

Educateurs en charge des équipes



514814 GRETZ TOURNAN S.P.C. <514814@lpiff.fr>

A PARIS-IDF, PARIS-IDF, secretariat, Said, bernarddurand7740, Roger

jeu. 5 déc. 2024 15:09



-Bonjour, pour votre information, depuis le 27 Novembre 2024, Mr Said Mahily est devenu l'éducateur référent de notre équipe Seniors 1 qui évolue en Ligue de Paris Seniors R2

Poule C suite au départ de M Laromanière.

Mr Said Mahily possède un DES comme diplôme

Pour le week -end à venir Mr Roger Mendy , éducateur possédant un BMF prendra en charge notre équipe de Seniors 2 qui évolue en D1 départementale de Seine et Mame

Je reste à votre disposition si vous souhaitez de plus amples informations

Cordialement

Jean Pierre Demengel
Vice-Président SCGT Football
Tel : 06 07 32 65 46

De plus

- le 06/10 : Mr Mahily était à l'étranger. et donc n'a pas pu coacher l'équipe (il peut produire son billet d'avion si nécessaire)

et

- le 01/12 : c'est Mr Roger Mendy qui a été désigné sur la Senior D1 mais il a joué à Villeparisis et a dû gérer les enfants (U16) au retour. Il est arrivé à Montereau trop tard. La personne n'a pas voulu ouvrir la grille et ne l'a pas laissé accéder au banc...

Mr Mahily était sur la R2 (désigné sur la Senior R2)

- le 19/01 : Mr Roger Mendy était présent mais il était aussi joueur donc il a été demandé de ne l'inscrire qu'en tant que joueur...

Depuis la semaine dernière Mr Blin a certifié son diplôme et va à nouveau être l'éducateur en charge de notre D1 (je vais en informer la Ligue en vous mettant en copie de mon message)

Je pense que cet historique vous prouve les difficultés que nous avons rencontrées tout en restant dans les règles définies par la FFF et la Ligue de Paris au sujet des éducateurs en charge du coaching des équipes.

L'ensemble des personnes citées dans ce mail (Mr Mahily, Mr Mendy, Mr Blin) ainsi que moi-même nous nous tenons à votre disposition si vous avez besoin de compléments d'informations

Cordialement

Jean Pierre Demengel

Vice-Président SCGT Football

Tel : 06 07 32 65 46

Considérant un second mail du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 514814 GRETZ TOURNAN SP.C. <514814@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 10 février 2025 19:47

À : secretariat@paris-idf.fff.fr; PARIS-IDF COMPETITIONS <COMPETITIONS@PARIS-IDF.FFF.FR>; SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Cc : bernarddurand7740 <bernarddurand7740@neuf.fr>; Said Mahily <saidmahily@gmail.com>; eddy49@orange.fr

Objet : Fwd: Educateurs en charge des équipes

Bonsoir nous vous informons que suite à la réussite de sa formation le 08 Janvier Mr Eddy Blin devient le coach de notre équipe Seniors D1

Mr Mahily reste coach de notre équipe qui évolue en R2
et

Mr Mendy Roger n'occupe plus les fonctions de coach de la D1

Cordialement

Jean Pierre Demengel

Vice-Président SCGT Football

Tel : 06 07 32 65 46

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Eddy BLIN (CCFI Sen) deviendrait l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe 2 en Seniors D1 à compter du 08/01/2025 et les raisons des absences évoquées.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits pour le club de Gretz Tournan SC.

D'autre part, la Commission Départementale attend l'avis de la Commission Régionale avant de modifier le tableau des présences.

Mitry Compans Goelly 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Nicolas KAYI,

- sur le match du 13/10 n°28239098, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28239054, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°23289077, remplacé par M. Mehmet KARADAG (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°23289087, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Mitry Compans Goelly de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 548939 MITRY MORY FOOTBALL <548939@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 10 février 2025 10:28

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Statut Educateurs

Mitry Compans Goelly 2 : SENIORS D1 -

Absence de l'Educateur désigné, M. Nicolas KAYI,

- sur le match du 13/10 n°28239098, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28239054, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 08/12 n°23289077, remplacé par M. Mehmet KARADAG (BEF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°23289087, remplacé par M. Mamady TOURE (BMF), titulaire du diplôme requis.

Bonjour,

M. KAYI Nicolas ne pouvait malheureusement être présent pour ces rencontres pour raisons familiales.

Nous regrettons de ne pas vous avoir avisés en temps opportun et vous présentons nos excuses.

Bien cordialement



Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Nicolas KAYI (BMF) est bien l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe 2 en Seniors D1 et la raison des absences évoquées.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits pour le club de Mitry Compans Goëilly.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Bussy St Georges FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Mohammed BOUTA,

- sur le match du 22/09 n°28913398, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/10 n°28913348, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/10 n°28938626, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/10 n°28913352, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28913361, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/11 n°28938615, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28913375, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28913385, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/12 n°28913388, remplacé par M. Chedly BEN ALI (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28913409, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28913412, remplacé par M. Brandon MANUEL BERNANDO (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse, même si elle est tardive, du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 544034 BUSSY ST GEORGES FC <544034@lpiff.fr>

Envoyé : mardi 11 février 2025 12:38

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification commission des statuts des éducateurs - BUSSY ST GEORGES

Bonjour,

M. Bouta était en effet absent des feuilles de match. C'est M. MANUEL BERNANDO qui était présent sur les feuilles de match et qui passe actuellement ses diplômes d'éducateur adapté à la catégorie.

Par ailleurs, M. Kakudji va désormais remplacer M. Bouta pour le reste de la saison sur l'équipe U18 D1.

Celui-ci est titulaire du BMF.

Cordialement,

Bussy Saint Georges FC

Stade M. Herzog 77600 Bussy Saint Georges

Tél : 06 36 22 91 73

Mail : 544034@lpiff.fr

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. KAKUDJI Delka (BMF) devient l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U18 D1 à compter du 11/02/2025 et les raisons des absences évoquées.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Bussy Saint Georges FC.

Par contre, la Commission demande au club de Bussy Saint Georges FC de faire le nécessaire pour officialiser la désignation d'un éducateur titulaire du diplôme requis au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Mormant FC :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Flavien DELPORTE,

- sur le match du 10/11 n°28938616, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 01/12 n°28938620, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 08/12 n°28938621, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 15/12 n°28938624, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 19/01 n°28938629, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

- sur le match du 26/01 n°28938631, remplacé par M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF), titulaire du diplôme requis. L'Éducateur désigné étant inscrit en tant qu'Arbitre Assistant sur cette rencontre.

La Commission demande au club de Mormant FC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse, même si elle est tardive, du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 507435 MORMANT F.C. <507435@lpiff.fr>

Envoyé : mardi 11 février 2025 12:30

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification commission des statuts des éducateurs - MORMANT FC

Bonjour.

Le FC MORMANT a effectivement désigné M. Delporte comme éducateur U18 en début de saison.

Puis, un nouvel éducateur, M. Azevedo est venu se rajouter dans l'encadrement technique de cette catégorie.

Je ne pensais pas que cela gênait que ce soit un ou l'autre qui soit note en tant qu'éducateur sur la feuille de match.

Lorsque que M. Delporte a pris en charge le rôle d'assistant, c'est parce que M. Azevedo ne peut pas courir à cause d'un problème de genou.

Dans tous les cas, M. Delporte étant présent sur la feuille de match, je ne pensais pas que cela puisse poser problème. C'est la première saison pour le FCM au plus haut niveau départemental et il y a quelques loupés, ce qui peut être compréhensible.

Au nom du club, je tiens donc à vous présenter les excuses pour ce problème qui n'existera plus à partir de ce jour.

N'hésitez pas à m'aider en tant que président sur les obligations, surtout lorsque je ne les respecte pas, pour rectifier le tir au plus vite.

Cordialement.

Franck Bonsignore

Président FC MORMANT

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Jean-Philippe AZEVEDO (BMF) devient l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U18 D1 à compter du 11/02/2025 et les raisons des absences évoquées.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Mormant FC.

Par contre, la Commission demande au club de Mormant FC de faire le nécessaire pour officialiser la bonne désignation de l'éducateur M. Jean-Philippe AZEVEDO au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

D'autre part, la Commission Départementale attend l'avis de la Commission Régionale avant de modifier le tableau des présences.

Nanteuil les Meaux AS :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 22/09 n°28913394, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 06/10 n°28938610, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 13/10 n°28923906, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 20/10 n°28913352, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 03/11 n°28913362, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 10/11 n°28913365, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 24/11 n°28913373, présence de M. Hocine SALAH (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 01/12 n°28913378, présence de M. Tafari DOUZIMA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/12 n°28938621, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/01 n°28913405, présence de M. Tafari DOUZIMA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 26/01 n°28913412, présence de M. Kevin GIL DOS SANTOS MORGA (sans), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Nanteuil les Meaux AS de lui indiquer la raison de cette non-désignation avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant qu'aucune réponse du club de Nanteuil les Meaux AS n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale a bien pris note de l'extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football en date du 29 janvier 2025 concernant l'application des sanctions suivant les prescriptions de l'article 11.3.4 au club de Nanteuil les Meaux AS.

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Nanteuil les Meaux AS de faire le nécessaire pour officialiser la désignation d'un éducateur titulaire du diplôme requis au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Meaux Academy CS 2 :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Marwan BEN TALEB,

- sur le match du 21/09 n°28281687, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°28281700, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281702, remplacé par M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281713, remplacé par M. Maxime TREVIS (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281737, remplacé par M. Bacar DJOGO DABO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281740, remplacé par M. Diadie CAMARA (CCFI U6-U9), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Meaux Academy CS de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 500831 CS MEAUX ACADEMY FOOTBALL <500831@lpiff.fr>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 12:02

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>; Charlotte TISSINIER <charlotte.tissinier@hotmail.com>

Objet : Re: Notifcation commission des statuts des éducateurs - MEAUX ACADEMY

Bonjour,

merci de revoir votre PV car il y a un certain nombre d'erreur

Notamment c'est les U14D1 et non les UD16D1

De plus c'est mr . Marwan BEN TALEB (titulaire du BMF, qui remplace mr N'Diaye et non le contraire MR Ndiaye n'étant pas titulaire du diplôme, le club était donc en infraction lors des 3 premiers matchs.

Cordialement

Laurent Herpe

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Marwan BEN TALEB (BMF) est bien l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe 2 en U14 D1 et la raison des absences évoquées.

Par contre, la Commission Départementale regrette le fait qu'elle n'a pas été informé de la désignation de M. Marwan BEN TALEB à compter de la quatrième rencontre de cette équipe U14 D1.

Par conséquent, la Commission Départementale modifie le libellé de son PV du 03/02/2025 par le texte ci-dessous :

Présence de M. Boubacar NDIAYE (sans), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 21/09 n°28281687
- sur le match du 05/10 n°28281700
- sur le match du 12/10 n°28281702

Absence de l'Educateur désigné, M. Marwan BEN TALEB,

- sur le match du 09/11 n°28281713, remplacé par M. Maxime TREVIS (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281737, remplacé par M. Bacar DJOGO DABO (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281740, remplacé par M. Diadie CAMARA (CCFI U6-U9), non titulaire du diplôme requis.

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Meaux Academy CS.

Pays de Fontainebleau RC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Didier ASSELIE,

- sur le match du 23/11 n°28281692, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°28281701, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281703, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281710, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/12 n°28281714, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/11 n°28281725, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°28281726, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281736, remplacé par M. Harison WEBBER (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281739, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/01 n°28281747, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°28281752, remplacé par M. Alexandre MARTINS (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Pays de Fontainebleau RC de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 500364 PAYS DE FONTAINEBLEAU R.C. <500364@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 10 février 2025 17:30

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification commission des statuts des éducateurs - PAYS DE FONTAINEBLEAU RC

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint un courrier à l'attention de la Commission du Statut de l'éducateur.

Sportivement,

AMESSIS Maxime

Responsable RCP Fontainebleau

Copie du courrier :

Fontainebleau, le 10 février 2025

A l'attention de la commission du Statut de l'éducateur

Pour donner suite à la notification de la Commission du Statut de l'éducateur en date du 03 février 2025, voici les raisons du changement d'éducateur :

En début de saison, à la suite du changement de notre responsable (U12-U14), nous avons eu beaucoup de mal à trouver un éducateur pour notre U14 D1. Monsieur Alexandre MARTINS ayant participé à la montée de nos U14 D2 à D1 l'année dernière a été reconduit, avec obligation de valider son CFI U14-U19. Celui-ci s'est donc inscrit aux différents modules et certifications.

Cependant, il a échoué lors de l'examen et sera réinscrit prochainement, en attendant l'obtention de son diplôme.

Monsieur BEN THABET Hatem, diplômé du BMF, aura la charge de l'équipe U14 D1.

Cordialement,

AMESSIS Maxime

Responsable RCP Fontainebleau

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Hatem BEN THABET (BMF) est l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1 à compter de la réponse du club soit le 10 février 2025.

La Commission Départementale s'étonne que le club de Pays de Fontainebleau RC n'ait pas fait valoir, lors du début de saison, une demande de dérogation concernant l'éducateur désigné et non titulaire du diplôme suite à l'article 11.3 qui propose cette possibilité dans le paragraphe :

Championnat Départemental 1 U18, U16 et U14

Un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et d'une licence d'Educateur Fédéral en charge de l'entraînement et de la direction technique de l'équipe.

Par mesure dérogatoire, le club accédant à ce niveau, soumis à l'obligation d'avoir un éducateur diplômé, possédant la licence d'éducateur fédéral de la saison en cours, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 », dès lors que l'éducateur qui lui a permis d'accéder à cette division est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Educateur fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ».

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Pays de Fontainebleau RC de faire le nécessaire pour officialiser cette nouvelle désignation et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte le fait que M. Hatem BEN THABET (BMF) devient l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1 à compter du 10 février 2025 pour le club de Pays de Fontainebleau RC.

Vaires Ent. et Compétitions US 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Sofiane MAHIEDDINE,

- sur le match du 21/09 n°28281692, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 05/10 n°28281696, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 12/10 n°28281705, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°28281712, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 14/12 n°28281716, remplacé par M. Kevin KOFFI (module CFI Sen), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 30/11 n°28281723, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 07/12 n°28281727, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°28281736, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°28281738, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 25/01 n°28281754, remplacé par M. Eberhard YAO (module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Vaires Ent. et Compétitions US de lui indiquer les raisons de ces changements d'éducateur avant le lundi 10 février 2025 au plus tard.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 3 février 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : aswad chauvellier <aswad-chauvellier@hotmail.fr>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 12:34

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Cc : 509296 VAIRES ENT. ET COMPETITION US <509296@lpiff.fr>; Sofiane Mahieddine <mahieddine.sofiane@gmail.com>

Objet : RE: Notiflcation commission des statuts des éducateurs - VAIRES US

Bonjour,

En réponse à votre précédent mail je vous informe en tant que responsable de la section football de l'USVEC que M. YAO Eberhard est bel est bien l'éducateur désigné de l'équipe depuis maintenant 2 saisons puisqu'il est monté avec cette même équipe lors de la saison dernière.

Nous étions dans l'attente de la mise en ligne d'une certification CFI U14 U19 par le district depuis novembre, vu le caractère urgent de la situation ne nous pouvons plus attendre et l'avons inscrit à la certification VISIO du district de Paris du 11 au 14 mars 2025.

Notre éducateur a effectué la formation CFI U14 U19 en novembre et il est titulaire du CFI U10 U13 par équivalence depuis 2023.

Cordialement.

Aswad CHAUVILLIER

Responsable de la section football - USVEC

US VAIRES FOOTBALL

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Eberhard YAO est bien l'éducateur désigné par le club pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1 mais qu'il n'est toujours pas titulaire du diplôme requis pour cette catégorie.

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Vaires sur Marne US.

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Vaires sur Marne US de faire le nécessaire pour officialiser la désignation d'un éducateur titulaire du diplôme requis suivant l'article 11.3 au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du mardi 11 février 2025

Président de séance : M. Jean-Marie GENTILS

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie RENAUD

Présents : Mme Monique MACHO, M. Jean-Claude OFFREDI

Absents excusés : M. André ANTONINI

***La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

* **Contrôle** des feuilles de matchs

* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.

* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.

* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29242081	09/02/25	CRIT. 55 ANS	Poule E HERICY VULAINES 40	BOISSISE PRINGY 40

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

La FMI est mise en place **en Critérium Espoir et Excellence (U9 à U13)**. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être

envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : secretariat@seineetmarne.fff.fr

CRITERIUM U13 à 11

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles
- 2) Pour les catégories où le défi technique s'applique, le résultat doit être consigné dans le champ « observations d'après-match » sur la FMI

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878603	01/02/25	CRIT U9 EXC Poule C	CRECY FC 31	TRILPORT FC 31
29878692	01/02/25	CRIT. U9 EXC Poule F	LE MEE SPORTS 31	SENART MOISSY 31
29878813	01/02/25	CRIT. U9 EXC Poule J	CRECY FC 32	TRILPORT US 32
29878902	01/02/25	CRIT. U9 EXC Poule M	LE MEE SPORTS 32	SENART MOISSY 32
29911504	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule A	CHELLES AS 35	VILLEPARISIS 33
29911505	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule A	MEAUX ACADEMY 33	BRIE NORD 31
29911534	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule B	CHELLES AS 34	VILLEPARISIS 34
29911575	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule C	VAL D'EUROPE 35	ASM FERTOISE FOOT 34
29911603	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule D	US TORCY 33	BUSSY ST GEORGES 31
29911633	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10 Poule E	US TORCY 34	BUSSY ST GEORGES 32

29911923	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule H	CHELLES AS 36	PIN VILLEVAUDE 31
29912038	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	BRIE EST 32	POMMEUSE FAREMOUTIERS 32
29912040	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	FRAT. ESBLY FOOT 31	COULOMMIERS BRIE 34
29912129	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule K	SERVON FC 31	BOISSISE PRINGY 31
29912407	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule O	PONTAULT COM. UMS 34	OZOIR 77 FC 34
29969082	01/02/25	CRIT. U10 EXC	Poule G	CHAMPS S/MARNE 34	ST THIBAULT 33
29907820	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	MONTHYON FC 1
29907852	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule E	US TORCY 2	BUSSY SST GEORGES 1
29907894	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	US TORCY 3	BUSSY ST GEORGES 2
29908319	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule J	VAL DE FRANCE 3	COLLEGIEN AS 2
29908693	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	BRIE EST 1	POMMEUSE FAREMOUTIERS 1
29908695	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	COULOMMIERS BRIE 2
29908739	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule M	AS REBAIS 1	BUCCEENNE 1
29908819	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule O	AFPO 2	BREUILLOISE 2
29908905	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	COMBS LA VILLE 1	LIEUSAIN AS 1
29908906	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule P	SERVON FC 1	BOISSISE PRINGY 1
29908935	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	COIMBS LA VILLE 2	LIEUSAIN AS 2
29909384	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule X	CHAMPENPOIS MV 1	PONTHIERRY 1

29910043	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule AF	ST GERMAIN LAVAL 1	JFCG 1
29969112	01/02/25	CRIT. EXC U11	Poule A	VAL D'EUOPE 1	LOGNES US 1
29915981	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	LAGNY MESSAGERS 32
29916063	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule B	NOISIEL FA 32	VAL DE FRANCE 32
29916201	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule C	CHANGIS ST JEAN USSY 31	NANTEUIL LES MEAUX 31
29916241	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	MITRY COMPANS GOELLY 32	LOGNES US 32
29916329	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	VAL DEUROPE 33
29916388	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	BUSSY ST GEORGES 33	VAL D'EUROPE 34
29916390	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule G	VILLPEPARISIS USM 33	MEAUX ACADEMY 34
29916450	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	EMERAINVILLE FC 31	LOGNES US 33
29916451	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule H	CHAMPS S/MARNE 32	CLAYE SOUILLY 33
29916654	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SENART MOISSY 33	MELUN FC 33
29916655	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 33	LE MEE SPORTS 33
29916736	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Pole M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	ROISSY EN BRIE 32
29916774	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule N	SC BRIARD 33	ALLIANCE 77 31
29916885	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule Q	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	MORET VENEUX 31
29969435	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule B	NOISIEL FA 31	MELUN FC 32
29969466	01/02/25	CRIT. EXC U12	Poule C	US TORCY 32	GRETZ TOURNAN 33
29905487	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	MAGNY LE HONGRE 2

29905488	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule B	COLLEGIEN AS 2	LAGNY MESSAGERS 2
29905526	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule C	NOISIEL FA 2	VAL DE FRANCE 2
29905809	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	SAVIGNY LE TEMPLE 2	PONTAULT COM UMS 2
29905913	01/02/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	VARENNES FC 2	MORET VENEUX 2
29778478	01/02/25	CRIT. EXC U13	Poule B	NOISIEL FA 1	CHELLES AS 1
29778479	01/02/25	CRIT. EXC U13	Poule B	VAIRES US 1	VAL D'EUROPE 1
29967660	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule A	SENART MOISSY 1	VAUX ROCHETTE 1
30173870	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ST PATHUS OISSERY 1	ESP. FEMININ 1
30173871	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule B	ENT. ST THIBAULT/TORCY 1	MEAUX ACADEMY 2
29967768	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	SENART MOISSY 2	EFPF 1
29967770	01/02/25	CRIT. FEMININS U11	Poule D	EFSSM 3	VARENNES FC 1
29967479	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	ROISSY EN BRIE 1	US LOGNES 1
29967480	01/02/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	BRIARD SC 1	COMBS LA VILLE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
01/02/25	U6/U7	A VAIRES SUR MARNE
01/02/25	U6/U7	A NANTEUIL
01/02/25	U6/U7	A ST THIBAULT
01/02/25	U6/U7	A LOGNES
01/02/25	U6/U7	A VAL D'EUROPE
01/02/25	U6/U7	A BUSSY
01/02/25	U6/U7	A THORIGNY
01/02/25	U6/U7	A CESSON
01/02/25	U6/U7	A BRIARD SC
01/02/25	U6/U7	A GRETZ TOURNAN
01/02/25	U8/U9	A NOISIEL
01/02/25	U8/U9	A CHANGIS
01/02/25	U8/U9	A PONTAULT PORTUGAIS
01/02/25	U8/U9	A COLLEGIEN
01/02/25	U8/U9	A CRECY
01/02/25	U8/U9	A LE PIN
01/02/25	U8/U9	A TORCY
01/02/25	U8/U9	A ANNET
01/02/25	U8/U9	A FONTAINEBLEAU
01/02/25	U8/U9	A HERICY
01/02/25	U8/U9	A COMBS LA VILLE

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29881282	02/02/25	CRIT. FEMININ U15	Poule B CHAMPS S/MARNE 2	QUINCY VOISINS 2

MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
29878501	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule C	COMB LA VILLE 31	MORET VENEUX 31
29878502	25/01/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule C	CESSON VSD 31	VARENNES FC 31
29878590	25/01/25	CRIT.U9 EXC.	Poule C	VAL D'EUROPE 31	CHELLES AS 31
29878651	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule E	COULOMMIERS BRIE F 31	ROISSY EN BRIE 31
29878680	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule F	SENART MOISSY 31	LE MEE SPORTS 31
29878770	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule I	CHAMPS S/MARNE 32	MEAUX ACADEMY 32
29878800	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule J	VAL D'EUROPE 32	CHELLES AS 32
29878830	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	NOISIEL FA 32	VILLEPARISIS 32
29878831	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	MITRY COMPANS GOELLY 32	US TORCY 32
29878861	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule L	COULOMMIERS BRIE 32	ROISSY EN BRIE 32
29878890	25/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule M	SENART MOISSY 32	LE MEE SPORTS 32
29912028	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule J	COULOMMIERS BRIE 34	ESBLY 31
29912396	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule O	SENART MOISSY 34	GRETZ TOURNAN 34
29912438	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule P	SAVIGNY LE TEMPLE 34	CESSON VSD 34
29912553	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U10	Poule S	PAYS DE FONTAINEBLEAU 33	VAUX LA ROCHETTE 33
29968949	25/01/25	CRIT. U10 EXC.	Poule C	US TORCY 35	CLAYE SOUILLY 36
29968980	25/01/25	CRIT. U10 EXC	Poule D	SAVIGNY LE TEMPLE 35	MITRY COMPANS GOELLY 35
29907883	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule F	PONTAULT COM. UMS 2	CHAMPS FFC 2
29908307	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule J	COLLEGIEN AS 32	VAL DE FRANCE 3
29908683	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule L	COULOMMIERS BRIE 2	ESBLY 1
29908778	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule N	F.C.C.N 1	NANTEUIL LES MEAUX 2
29908923	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U11	Poule Q	LIEUSAIN AS 2	COMBS LA VILLE 2
29909372	25/01/25	CRIT. ESPOIR U11	Poule X	PONTHIERRY 1	CHAMPENOIS MV 1
29916229	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule D	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29916680	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule K	CESSON VSD 33	DAMMARIE LES LYS 33
29916723	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U12	Poule M	PONTAULT COM UMS 32	BRIARD SC 32
29969540	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule E	PONTAULT COM UMS 33	DAMMARIE LES LYS 32
29969601	25/01/25	CRIT. U12 EXC	Poule G	CLAYE SOUILLY 32	VILLENY AC 31
29905646	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule G	FC COSMO 77 1	BRIE NORD 1

29905797	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule K	PONTAULT COM. UMS 2	SAVIGNY LE TEMPLE 2
29905872	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule M	LOING FC 1	PONTHIERRY US 1
29905902	25/01/25	CRIT. ESPOIRS U13	Poule N	LOING FC 1	PONTHIERRY US 2
29967472	25/01/25	CRIT. FEMININS U13	Poule F	LOGNES US 1	ROISSY EN BRIE 1

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
25/01/25	U6/U7	A NOISIEL
25/01/25	U6/U7	A DAMMARTIN
25/01/25	U6/U7	A COLLEGIEN
25/01/25	U6/U7	A QUINCY
25/01/25	U6/U7	A LE PIN
25/01/25	U6/U7	A TORCY
25/01/25	U8/U9	A VAIRES
25/01/25	U8/U9	A NANTEUIL
25/01/25	U8/U9	A CLAYE SOUILLY
25/01/25	U8/U9	A VAL D'EUROPE
25/01/25	U8/U9	A FERRIERES EN BRIE
25/01/25	U8/U9	A MAGNY
25/01/25	U8/U9	A EMERAINVILLE
25/01/25	U8/U9	A HERICY VULAINES
25/01/25	U8/U9	A MORET VENEUX

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
30009608	250/01/25	CRIT. U15 à 8	VAL DE L'YERRES 1	POMMEUSE FAREMOUTIER 1

N° MATCH	DATE	CATEGORIE - COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29850236	18/01/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule A	BRIE EST 31	POMMEUSE FAREMOUTIER 31
29878678	18/01/25	CRIT U9 EXC	Poule F	SAVIGNY LE TEMPLE 31	SENART MOISSY 31
29878707	18/01/25	CRIT U9 EXC	Poule G	PAYS DE FONTAINEBLEAU 31	MORMANT FC 31
29878708	18/01/25	CRIT U9 EXC	Poule G	MONTEREAU ASA 31	C.P.S.P 31
29878827	18/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule K	LOGNES US 32	MITRY COMPANS GOELLY 32
29878888	18/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	SENART MOISSY 32
29878918	18/01/25	CRIT. U9 EXC	Poule N	MONTEREAU ASA 32	C.P.S.P 32
29911489	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10	Poule A	VAL D'EUROPE 33	BRIE NORD 31
29911519	18/01/25	CRIT. ESPOIR U10	Poule B	VAL D'EUROPE 34	BRIE NORD 32
29911973	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule I	MAGNY LE HONGRE 31	DAMMARTIN CS 33
29912023	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	FRAT. ESBLY 31	EMERAINVILLE 32
29912025	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule J	BRIE EST 32	COULOMMIERS BRIE 34
29912114	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule K	LIEUSAIN AS 31	BOISSISE PRINGY 31
29912188	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule M	MONTEREAU ASA 33	AVONNAISE US 32
29912463	18/01/25	CRIT ESPOIR U10	Poule Q	MONTEREAU AS 34	AVONNAISE US 33
299007665	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule A	VAL D'EUROPE 2	MITRY COMPANS GOELLY 2
29907742	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule B	VAL D'EUROPE 4	BRIE NORD 1
29907805	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule D	ST PATHUS OISSERY 2	PLAINE DE FRANCE 1
29907378	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule G	NOISIEL FA 2	CLAYE SOUILLY 2
29908336	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule K	MAGNY LE HONGRE 1	DAMMARTIN CS 2
29908678	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	FRAT. ESBLY FOOT 1	EMERAINVILLE 1
29908680	18/01/25	CRIT ESPOIR U11	Poule L	BRIE EST 1	COULOMMIERS BRIE 2
29969128	18/01/25	CRIT U11 EXC	Poule B	SENART MOISSY 1	MORMANT FC 1
29915964	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule A	COLLEGIEN AS 31	MAGNY LE HONGRE 31
29916048	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule B	NOISIEL FA 32	CS COURTY ACADEMIE 31
29916314	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	VILLEPARISIS USM 32	CHELLES AS 32

29916316	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule F	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 33
29916373	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule G	VILLEPARISIS USM 33	CHELLES AS 33
29916375	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule G	BUSSY ST GEORGES 32	MEAUX ACADEMY 34
29916435	18/01/25	CRIT U12 ESPOIR	Poule H	VILLEPARISIS USM 34	CLAYE SOUILLY 33
29916481	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule I	LEIUSAIN AS 31	COMBS LA VILLE 31
29916532	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule J	LIEUSAIN AS 32	COMBS LA VILLE 32
29916721	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule M	SAVIGNY LE TEMPLE 32	PONTAULT COM. UMS 32
29916841	18/01/25	CRIT ESPOIR U12	Poule P	PONTHIERRY 32	MONTEREAU ASA 33
29969363	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule A	LOGNES US 34	MEAUX ACADEMY 32
29969419	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	VILLEPARISIS UMS 35	MELUN FC 32
29969420	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule B	NOISIEL FA 31	LAGNY MESSAGERS 31
29969480	18/01/25	CRIT U12 EXC	Poule D	CRECY FC 31	DAMMARTIN CS 31
29905398	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule A	COLLEGIEN 1	MAGNY LE HONGRE 1
29905472	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule B	BUSSY ST GEORGES 1	THORIGNY FC 2
29905764	18/01/25	CRIT ESPOIR U13	Poule J	SAVIGNY LE TEMPLE 1	CESSON VSD 1
29778450	18/01/25	CRIT U13 EXC	Poule B	NOISEIL FA 1	VAL D'EUROPE 1
29881120	18/01/25	CRIT FEM. U13	Poule D	BOIS LE ROI 1	SENART MOISSY 2
29881194	18/01/25	CRIT. FEM. U13	Poule F	BUSSY ST GEORGES 1	COMBS LA VILLE 1
29967647	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule A	SENART MOISSY 1	NANGIS ES 1
30173881	18/01/25	CRIT FEM. U11	Poule B	ENT. ST THIBAULT/TORCY 1	DAMMARTIN CS 2
29967755	18/01/25	CRIT FEM U11	Poule D	SENART MOISSY 2	VARENNES FC 1

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

FERTE SS/JOUARRE (500777) *CRIT. 55 ANS Poule C – DIMANCHE à 9H30 été comme en hiver (Stade Estier) accordé

RETRAITS / FORFAITS GENERAUX

CLUBS	CATEGORIE	DIVISION	AMENDE

FORFAITS

MATCH 29617749 LIEUSAIN AS 1 – TRILPORT 1 SENIORS D1 FEMININES du 08/02/25

Lecture du courriel du club de TRILPORT US avisant du forfait de son équipe

*1^{er} Forfait avisé

MATCH 53064207 AMICALE MONTEREAU 1 – CLAYE SOUILLY 1 COUPE 77 U15 FEMININ du 09/02/25

Lecture du courriel du club de CLAYE SOUILLY avisant du forfait de son équipe

L'équipe de MONTEREAU ASA est qualifiée pour le tour suivant

*Forfait avisé

MATCH 29878722 VAUX LA ROCHETTE 31 – C.P.S.P.S 31 CRITERIUMS U9 EXCELLENCE Poule G du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de C.P.S.P. ne s'est pas déplacée

*1^{er} Forfait non avisé

MATCH 29878932 VAUX LA ROCHETTE 32 – C.P.S.P.S 32 CRITERIUMS U9 EXCELLENCE Poule n du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de C.P.S.P. ne s'est pas déplacée

*1^{er} Forfait non avisé

MATCH 29907819 MOUSSY NEUF 1 – PLAINE DE France 1 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule D du 01/02/25

Lecture des courriels des 2 clubs

L'équipe de MOUSSY NEUF ne s'est pas déplacée

*2^{ème} Forfait non avisé

MATCH 29969335 ST THIBAUT FC 1 – LAGNY MESSAGERS 1 CRITERIUMS U11 EXCELLENCE Poule G du 25/01/25

Lecture du courriel du club de LAGNY MESSAGERS

L'équipe de ST THIBAUT ne s'est pas présentée

*1^{er} Forfait non avisé

MATCH 29907987 VAL DE France 2 – BUSSY ST GEORGES 3 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule G du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BUSSY ST GEORGES ne s'est pas déplacée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29908820 NANTEUIL LES MEAUX 3 – BUCCEENNE 2 CRITERIUMS ESPOIRS U11 Poule O du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de BUCCEENNE ne s'est pas déplacée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29916064 DAMMARTIN CS 32 – CRECY FC 32 CRITERIUMS ESPOIRS U12 Poule B du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CRECY FC ne s'est pas déplacée

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 30173872 VAIRES US 1 – ST MARD 1 CRITERIUMS FEMININS U11 Poule B du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de ST MARD ne s'est pas déplacée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 29967471 SC BRIARD 1 – LOGNES US 1 CRITERIUMS FEMININS U13 Poule F du 18/01/25

Lecture du courriel du club de SC BRIARD indiquant du forfait de son équipe

***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 29881135 MONTEREAU ASA 1 – CESSON VSD 2 CRITERIUMS FEMININS U13 Poule D du 01/02/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de CESSON VSD ne s'est pas déplacée

***1^{er} Forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS
CHAMPIONNATS / COUPES

[Week-end du 8 et 9 février 2025](#)

MATCH 53064215 MELUN FC 1 – MARLES AC 1 COUPE CRITERIUM FEMININ SENIORS du 08/02/25

Demande de modification de date par courriel du club de MARLES AC disputer la rencontre le 12/02/25 à 20h00 au lieu du 08/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 15 et 16 février 2025](#)

MATCH 29909950 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – ALLIANCE 77 1 CRITERIUM ESPOIRS U11 Poule AD du 15/02/25

Demande de modification de date par courriels du club de VERNEUIL L'ETANG pour disputer la rencontre le 05/04/25 au lieu du 15/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 29616909 LIEUSAIN 2 – BS ACADEMY 2 SENIORS D2 FUTSAL Poule B du 15/02/25

Demande de modification de date par FOOTCLUBS du club de LIEUSAIN AS pour disputer la rencontre le 29/03/25 au lieu du 15/02/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

[Week-end du 22 et 23 février 2025](#)

MATCH 30089470 EFSSM 2 – ST MARD 1 COUPE 77 U15F du 22/02/25

Suite à la réception de l'arrêté de fermeture des terrains de Nandy, en application de l'article 6 du règlement de la Coupe, le club de ST MARD pouvant recevoir, la rencontre est inversée

MATCH 30089469 VILLEPARISIS USM 1 – LOGNES US 1 COUPE 77 U15F du 22/02/25

L'équipe de LOGNES US jouant une rencontre de championnat U15F R1 le 22/02/25, la rencontre COUPE 77U15F 30089469– VILLEPARISIS USM 1 – LOGNES US 1 du 22/02/2025 est reportée à une date ultérieure

Merci aux 2 clubs de bien vouloir faire parvenir à la commission d'organisation des compétitions une nouvelle date pour sa réunion du 18/02/25 – date limite de jeu le 12/03/2025

MATCH 30089559 VAUX LA ROCHETTE 1 – US TORCY USM 2 COUPE 77 U18F du 22/02/25

L'équipe de VAUX LE PENIL LA ROCHETTE jouant une rencontre de championnat U18F R3 le 22/02/25, cette rencontre se jouera le 01/03/25 à Vaux le Pénil

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

Prochaine réunion le mardi 18 mars 2025



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 13 février 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Olivier FREMIOT

Présents : Bruno GLISE - Claude ADAM

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : - André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuille de matchs manquantes

*Suivi FMI

*Problème FMI

*Reports/Modifications

*Suspensions de terrains

*Forfaits généraux

TIRAGES COUPES 77 ET COMITE

COUPE 77 U15

Tour 1 - Cadragre 1/8^e de Finale : Samedi 26/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

**12/02/2025 Vaires 1 – Pontault UMS 1*

**15/02/2025 Briard SC 1 – Varennes 1*

Tour 2 – 1/8^e de Finale : Samedi 01/03/2025 (date limite le 22/03/2025)

A : Champs AS 1 - *Briard SC 1 ou Varennes 1 (15/02/2025)*

B : Magny 1 – Crecy 1

C : Montereau 1 – Combs 1

D : Trilport 1 – Bussy 1

E : Mouroux 1 – Meaux CS 2

F : Savigny FC 1 - *Vaires 1 ou Pontault UMS 1 (12/02/2025)*

G : Torcy 2 – Coulommiers 1

H : Gretz T. 1 – Melun FC 1

Tour 3 – 1/4 de Finale : Samedi 12/04/2025 (date limite le 26/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 – 1/2 de Finale : Samedi 10/05/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE SEINE ET MARNE U14

Tour 1 - Cadrage 1/4 de Finale : Samedi 15/02/2025(date limite le 22/03/2025)

- A : **Bussy 21 – Dammarie FC 21 Reporté**
- B : **Fontainebleau 21** (Exempt)
- C : **Meaux CS 21 – Torcy 22 Reporté au 22/03/2025**
- D : **Torcy 21** (Exempt)
- E : Senart M. 22 – Vaires 21
- F : **Senart M. 21** (Exempt)
- G : Champs AS 21 – Melun FC 22
- H : **Melun FC 21** (Exempt)

Tour 2 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – **Fontainebleau 21**
- 2 : Vainqueur C – **Torcy 21**
- 3 : Vainqueur E – **Senart M. 21**
- 4 : Vainqueur G – **Melun FC 21**

Tour 3 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U14

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

- B : **Meaux CS 22 – Pontault UMS 21 Reporté au 22/03/2025**
- C : Le Mée 21 – Torcy 23
- E : Magny 1– Lieusaint 21
- F : Claye S. 21- Roissy US 21
- G : Chelles 21 – Crecy FC 21
- H : Val de France 21 – Vaires 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

- 1 : **Val d'Europe 21** – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – **MCG 21**
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U14

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Samedi 11/01/2025 (date limite le 01/03/2025)

****15/02/2025 Mormant 22 – Gatinais 21***

Tour 4 – 1/8e de Finale : Samedi 15/02/2025 (date limite le 22/03/2025)

- A : Marolles 21 – Champs AS 22
- B : CPSP 21 – Claye S. 22
- C : 22/03/2025 -Gretz T.22 – ***Gatinais VL 21 ou Mormant 22 (22/02/2025)***
- D : Pontault UMS 22 –Vaires 24
- E : 01/03/2025 - Ozoir 21 – Lieusaint 22
- F : 22/02/2025 - Torcy 21- Dammarie FC 22
- G : 22/03/2025 – Mouroux 21 – MCG 22
- H : 01/03/2025 – Villeparisis 22 – Courtry Academie 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Samedi 22/03/2025 (date limite le 26/04/2025)

- 1 : Vainqueur A – Vainqueur B
- 2 : Vainqueur C – Vainqueur D
- 3 : Vainqueur E – Vainqueur F
- 4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 – 1/2 de Finale : Samedi 26/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

- *Vainqueur 1 – Vainqueur 2
- *Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 CDM

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

- A : 02/03/2025 – Afpo 5 – Snie Fc 5
- B : Hericy 5 – Bombonnaise 5
- C : Vaires 5 – St Thibault 6
- D : 02/03/2025 – Thorigny 5 – Boissise P. 5
- E : 23/02/2025 – Coubert 5 – Ponthierry 5
- F : Lagny 5 – St Germain Laval 5
- G : Crecy 5 – Mouroux 5

H : Lieusaint 5 – Le Pin 5

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE CDM

Tour 2 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : FC Musclé 5 – Crisenoy 5

2 : Nanteuil 5 – Nuso Foot 5

3 : Foret ES 5 – Mitry Ourcq Ptg 5

4 : Buccenne 5 – Vaux Rochette 5

Tour 3 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 VETERANS

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025 (date limite le 02/03/2025)

16/02/2025 Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Chelles 31 – Trilport 31

B : 23/02/2025 – Longueville 31 – Ponthierry 31

C : Le Mée 31 – Claye S. 31

D : Lognes 31 – Coulommiers 31

E : 02/03/2025 – Mormant FC 31 - *Pontault Portugais 32 – FC Crecy 31 (16/02/2025)*

F : 23/02/2025 – Dammartin 31 – FC Brie Est 31

G : 23/03/2025 – Brie Nord 31 – Bussy 31

H : 23/03/2025 – Villeparisis 31 – FC Cosmo 31

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE VETERANS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Annet 31 – Bois le Roi 32

B : 23/02/2025 – Dammarie City 31 – Lesigny 32

C : 23/02/2025 – Fontenay T. 32 – Ponthierry 32

D : Meaux Portugais 31 – Mormant FC 32

E : 23/02/2025 – Gatinais VL 31 – Chelles 32

F : Vaux Rochette 31 – Vaires 31

G : 02/03/2025 – Othis 31 – Cesson VSD 31

H : 23/02/2025 – Val de l'Yerres 31 – Dammartin 32

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 +45 ANS

Tour 3 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 02/03/2025 – Pontault UMS 35 – Combs 36

B : 23/02/2025 – Lesigny 35 – Bagneaux N. 35

C : 23/03/2025 – Varennes 35 – Villenoy 35

D : 23/02/2025 – Claye S. 36 – Claye S. 35

E : 23/03/2025 – Val d'Europe 35 – Brie des Morins 35

F : 02/03/2025 – St Mard 35 – Val de France 35

G : 23/02/2025 – Pays Bières 35 – Crecy 35

H : **Sans Date – MCG 35 – Nandy FC 35**

Tour 4 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 5 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE+45 ANS

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 - Ferrieres 35 – le Pin 35

B : 23/02/2025 – Combs 35 – Coubert 35

C : 02/03/2025 – Ol.Loing 35 – St Thibault FC 35

D : Villeparisis 35 – Collegien 35

E : Mitry Ourcq Ptg 35 – Misy Villeneuve 35

F : 02/03/2025 – Dammartin 35 – Vaux Rochette 35

G : 23/02/2025 – Savigny FC 35 – Bussy 35

H : 02/03/2025 – Everly 35 – Lagny 35

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U16

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/02/2025 – Fontainebleau 22 – Mormant 21

B : 02/03/2025 – Chatelet 21 – Dammarie FC 22

C : Combs 21 – Claye S. 23

D : Melun FC 23 – Champs AS 21

E : 02/03/2025 – Magny 21 – Bagneaux N. 21

F : Villeparisis 22 – CPSP 21

G : 02/03/2025 – Pontault Port . 21 – MCG 21

H : 02/03/2025 – Servon 21 – Le Mée 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U16

Tour 3 - Cadrage 1/8^e de Finale : Dimanche 12/01/2025

**16/02/2025 Lesigny 21 – Vaires 22*

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025 – Meaux CS 22 – Ent.Usbpo/Espb 21

B : Gretz T. 21 – Nanteuil 21

C : Dammarie FC 21 – Nandy FC 21

D : 02/03/2025 – Cesson VSD 21 - *Lesigny 21– Vaires 22 (16/02/2025)*

E : Ozoir 21 – Bussy 22

F : Pontault UMS 21 – Val d'Europe 21

G : Claye S. 22 – Fontainebleau 21

H : Lognes 21 – Melun FC 22

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE U18

Tour 2 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : 23/03/2025– Presles 21 – Crecy 21

B : Othis 21 – Roissy 22

C : 23/02/2025 – Lagny 21 – CPSP 22

D : Champs FC 21 – Montereau 22

E : Brie FC 22 – Ol.Loing 21

G : 23/02/2025 – Lieusaint 22 – Ferte S/J 21

H : Ent.Espb/Usbpo 21 – Ent.Plaine F/Claye 23

Tour 3 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – **Chatelet 21**

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 4 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 U18

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Avonnaise 21 – Val d'Europe 21

B : Nandy 21 – Val de France 21

C : Chelles 21 – Combs 21

D : **Briard 21 – Cesson VSD 21 Reporté au 02/03/2025**

E : Mormant 21 – Vaires 21

F : Breuilloise 21 – Savigny FC 21

G : **Meaux CS 22 – Claye S. 22 Reporté au 02/03/2025**

H : Montereau 21 – Villeparisis 21

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE COMITE SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Nanteuil 2 – CPSP 2

B : Fontainebleau 2 – Cesson VSD 2

C : Montereau 2 – Gatinais 1

D : 02/03/2025 – Servon 2 – Courtry Academie 2

E : Lognes 2 – Trilport 2

F : 02/03/2025 – Crecy 2 – Emerainville 1

G : Savigny FC 1 – Courtry F. 1

H : 02/03/2025 – Pontault Port. 2 – Nandy 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B

2 : Vainqueur C – Vainqueur D

3 : Vainqueur E – Vainqueur F

4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2

*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

COUPE 77 SENIORS

Tour 4 - 1/8^e de Finale : Dimanche 16/02/2025 (date limite le 23/03/2025)

A : Brie FC 1 – Fontainebleau 1

B : **Meaux CS 2 – Lognes 1 Reporté au 23/02/2025**

C : Othis 1 – Val de France 1
D : 02/03/2025 – Roissy 1 – MCG 2
E : Villeparisis 1 – St Thibault 1
F : Trilport 1 - Montereau 1
G : CPSP 1 – Claye S. 3
H : Vaires 1 – Thorigny 1

Tour 5 – 1/4 de Finale : Dimanche 23/03/2025 (date limite le 27/04/2025)

1 : Vainqueur A – Vainqueur B
2 : Vainqueur C – Vainqueur D
3 : Vainqueur E – Vainqueur F
4 : Vainqueur G – Vainqueur H

Tour 6 - 1/2 de Finale : Dimanche 27/04/2025 (date limite le 15/05/2025)

*Vainqueur 1 – Vainqueur 2
*Vainqueur 3 – Vainqueur 4

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

La Commission réclame pour la 1^{ère} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29272893	06/02/25	U16	D3F	BOIS LE ROI 21	BAGNEAUX N.21
28919828	08/02/25	U14	D3C	BOMBONNAISE 21	BOIS LE ROI 21
30173303	08/02/25	U15	Niveau 2 – A	MAGNY 1	MOUROUX 1
28881483	09/02/25	CDM	D1	LE PIN 5	PRESLES 5
29275780	09/02/25	U16	D3D	PONTHIERRY 22	VAL DE L'YERRES 21
29272932	09/02/25	U16	D3F	BOIS LE ROI 21	MORET-V. 22
28247686	09/02/25	SENIORS	D3E	LESIGNY 2	LIEUSAINT 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 2-2					
30052358	12/02/25	U15	Coupe 77	VAIRES 1	PONTAULT UMS 1
Score transmis par l'arbitre officiel : 3-1					

La Commission réclame pour la 2^{ème} fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	
29238570	01/02/25	U14	D4F	BOIS LE ROI 22	CHATELET EN B 21

Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NEANT

SUIVI FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)

En cas de problème avec la FMI, les clubs et les arbitres doivent faire parvenir un rapport au District indiquant le problème rencontré dans les 48 heures suivant la rencontre.

NOTE : nous demandons aux clubs de bien vouloir être précis dans les explications de non-fonctionnement de la tablette afin que les problèmes rencontrés puissent être étudiés et corrigés.

La Commission effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Week-ends du mois de février :

La Commission demande un rapport à chaque club ci-dessous concernant la non-utilisation de la F.M.I. pour le jeudi 20 février.

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 8 et 9 février 2025			
<u>08/02/25</u>	U14 D3C	Bombonnaise As 21 - Bois Le Roi F.C. 21	
<u>08/02/25</u>	U14 D4B	Buceenne As 21 - Afpo 21	<u>Feuille papier reçue</u>
<u>08/02/25</u>	U15 - 2A	Magny Le Hongre Fc 1 - Mouroux Cs 1	
<u>08/02/25</u>	U15 - 2 B	Lieusaint Foot As 1 - Briard S.C. 1	
<u>09/02/25</u>	CDM D1	Le Pin Villevaudé 5 - Presles Rc 5	
<u>09/02/25</u>	VET D3B	Thorigny Fc 31 - Servon Fc 31	<u>Feuille papier reçue</u>
<u>09/02/25</u>	VET D3B	Pontault Port. 32 - Val De L'Yerres 31	<u>Feuille papier reçue</u>
<u>09/02/25</u>	U16 D3B	Coulommiers Brie F 21 - Ent. Tfc Csca 21	<u>Feuille papier reçue</u>
<u>09/02/25</u>	U16 D3F	Bois Le Roi F.C. 21 - Moret-Veneux. Fc 22	
<u>09/02/25</u>	U16 D3D	Ponthierry Us 22 - Val De L'Yerres 21	

Week-ends du mois de février :

La Commission adresse un avertissement aux clubs ci-dessous :

A défaut, l'article 44.4 du RSG sera appliqué

Week end des 1 et 2 février 2025			
<u>01/02/25</u>	U14 D4D	<u>Magny Fc 22 - Noisiel Foot Academ 22</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de Magny
<u>01/02/25</u>	U14 D4E	<u>Lieusaint Foot As 23 - Marolles As 21</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>Lieusaint</u>
<u>02/02/25</u>	<u>SEN D4A</u>	<u>Le Pin Villevaude 2 - Afpo 1</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>Le Pin</u>
<u>02/02/25</u>	<u>+45 ANS A</u>	<u>Moussy Neuf Es 35 - Port.Ourq Mitry 35</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>Moussy Neuf</u>
<u>02/02/25</u>	<u>VET D4C</u>	<u>Cesson Vsd Es 31 - Ponthierry Us 32</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>Cesson Vsd</u>
<u>02/02/25</u>	<u>VET D4B</u>	<u>Gretz Tournan Sc 31 - Ent.Changis Congis 31</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>Gretz Tournan</u>
<u>02/02/25</u>	<u>VET D4D</u>	<u>N.U.S.O. Foot 31 - Hericy Vul. Sam. 32</u>	1 ^{er} avertissement à l'équipe de <u>N.U.S.O.</u>

Week end des 8 et 9 février 2025			
<u>09/02/25</u>	SEN D3E	Lesigny U.S.C. 2 - Lieusaint Foot As 1	2 ^{ème} Avertissement à Lesigny 100€ *
<u>08/02/25</u>	CPE U18F	Coulommiers Brie F 1 - Ponthierry Us 1	1 ^{er} Avertissement à Coulommiers *
<u>09/02/25</u>	CPE 77 U15F	Mitry Compans Goelly 2 - Briard S.C. 1	1 ^{er} Avertissement à Mitry Compans Goelly *
<u>09/02/25</u>	CPE 77 U15F	Bussy St Georges Fc 1 - Nangis Es 1	1 ^{er} Avertissement à Bussy St Georges *

- * Aucune connexion du club recevant

PROBLEMES FMI

28938710	19/01/24	U16	D2C	AVONNAISE 21	MONTEREAU 21
Score transmis. : 1-1					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
La FMI ayant été générée, Dossier classé					

29223385	19/01/24	SENIORS	D4C	NANGIS 2	OL LOING 2
Score transmis. : 7-0					
Problème de transmission de la FMI. Information faite auprès de la FFF pour suite à donner.					
La FMI ayant été générée, Dossier classé					

PROBLEMES SCORES

28911613	02/02/25	VETERANS	D2B	LAGNY 31	VAL D'EUROPE 31
Score transmis. : 1-2					
Courriel du club de LAGNY indiquant à la Commission que le résultat enregistré sur la FMI est erroné, l'équipe de Lagny 31 ayant remporté la rencontre sur le score de 2 buts à 1 et non 2 à 1 en faveur de Val d'Europe. Par ces motifs, la Commission demande ces observations au club de Val d'Europe pour sa réunion du 13/02/2025.					
Considérant que le club de Val d'Europe a transmis ces observations, et confirmé l'erreur concernant l'enregistrement du score sur la FMI.					
Par ces motifs, la Commission enregistre le score de la rencontre 2 à 1 pour Lagny					

REPORTS/MODIFICATIONS Toutes Compétitions District

Week-end du 15 et 16 février 2025

MATCH 53121369 SENART M 22 – VAIRES 21 COUPE SEINE ET MARNE U14 DU 15/02/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **SENART M.** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 53121406 MAGNY 21 – LIEUSAIN 21 COUPE 77 U14 DU 15/02/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire par courriel du club de **MAGNY** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 53121393 CPSP 21 - CLAYE S. 22 COUPE COMITE U14 DU 15/02/2025

11/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 14H00

MATCH 53121766 MEAUX PORT. 31 – MORMANT 32 COUPE COMITE VETERANS du 16/02/2025

07/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de **MEAUX PORTUGAIS** pour disputer la rencontre une date ultérieure au lieu du 16/02/2025

Si accord du club de **MORMANT FC**, la rencontre sera reportée au 02/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE MORMANT.

MATCH 28881450 PONTIERRY 5 – SNIE FC 5 CDM D1 DU 16/02/2025

Demande de modification d'horaire du club de **PONTIERRY** pour disputer la rencontre à 9H00 au lieu de 9H30

Considérant que le club de **PONTIERRY** souhaite mettre en place un horaire à l'année pour son équipe CDM D1 à 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 09H00

MATCH 29251708 MAISONCELLES 5 – ST MARD 5 CDM D2A du 16/02/2025

10/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre sur les installations de **ST MARD** au lieu de **MAISONCELLES**

ACCORD PAR COURRIEL DU CLUB DE ST MARD POUR 11H30 au lieu de 9H30

ACCORD DU CLUB DE MAISONCELLES pour 11H30

MATCH 28911500 FC COSMO 77 31 – CHAMPS FC 31 VETERANS D2A du 16/02/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **CHAMPS FC** pour disputer la rencontre sur les installations de **CHAMPS FC** au lieu de **COUILLY**

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE FC COSMO.

MATCH 29261220 COULOMMIERS 32 – BUSSY 31 VETERANS D4B du 16/02/2025

02/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de COULOMMIERS pour disputer la rencontre à 10H30 au lieu de 09H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 10H30

MATCH 28938706 LONGUEVILLE 21 – FONTAINEBLEAU 22 U16 D2C DU 16/02/2025

11/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de FONTAINEBLEAU pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE LONGUEVILLE

MATCH 29272618 CPSP 22 – SAVIGNY 22 U16 D3D du 16/02/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CPSP pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 12H00

MATCH 53121866 GRETZ T. 21 – NANTEUIL 21 COUPE 77 U16 du 16/02/2025

10/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de GRETZ T. pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

MATCH 53121872 CLAYE S. 22 – FONTAINEBLEAU 21 COUPE 77 U16 du 16/02/2025

11/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de CLAYE SOUILLY pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H00

Week-end du 22 et 23 février 2025

MATCH 53121399 TORCY 24 – DAMMARIE FC 22 COUPE COMITE U14 DU 22/02/2025

05/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de TORCY pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15H30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28912383 VAIRES 31 – COUNTRY F. 31 VETERANS D3A du 23/02/2025

07/02/2025-Demande de modification de date par courriel du club de COUNTRY F pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE VAIRES

MATCH 29253678 ENT.FCBM/ASR 31 – PONTAULT UMS 32 VETERANS D4B du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de BRIE DES MORINS pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT UMS

MATCH 28913958 MEAUX CS 22 – LAGNY 21 U16 D2A du 23/02/2025

04/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de MEAUX CS pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 23/02/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LAGNY

Week-end du 01 et 02 mars 2025

MATCH 28881250 TORCY 32 – DAMMARTIN 31 VETERANS D1 du 16/02/2025

11/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de TORCY pour disputer la rencontre le 16/02/2025 au lieu du 02/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE DAMMARTIN

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de TORCY pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 9H30

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE DAMMARTIN

MATCH 28912384 AFPO 31 – VAL DE FRANCE 32 VETERANS D3A du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de AFPO pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 02/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE VAL DE FRANCE

MATCH 53121969 PONTAULT PORT. 2 – NANDY 1 COUPE COMITE SENIORS du 02/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT PORT** pour disputer la rencontre à 15H30 au lieu de 15H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

[Week-end du 08 et 09 mars 2025](#)

MATCH 29253698 MOUROUX 21 – ESBLY 21 VETERANS D4B du 09/03/2025

08/02/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MOUROUX** pour disputer la rencontre le 23/03/2025 au lieu du 09/03/2025

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE ESBLY

[Week-end du 15 et 16 mars 2025](#)

MATCH 29237917 DAMMARIE FC 32 – FC GUGNES 1 U14 D4E du 15/03/2025

04/01/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 15h30

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28913990 CHAMPS AS 21 - MEAUX CS 22 U16 D2A du 16/03/2025

29/01/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MEAUX** pour disputer la rencontre le 06/04/2025 au lieu du 16/03/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPS AS

MATCH 28247329 CRECY 2 – FERRIERES 1 SENIORS D3C du 16/03/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

[Week-end du 29 et 30 mars 2025](#)

MATCH 29261328 NUSO FOOT 31 – HERICY 32 VETERANS D4D du 23/03/2025

13/02/2025-Demande d'inversion via FOOTCLUBS du club de **NUSO FOOT** pour disputer la rencontre sur les installations de VULAINES au lieu de VOULX

EN ATTENTE ACCORD DU CLUB DE HERICY

[Week-end du 29 et 30 mars 2025](#)

MATCH 28911634 CRECY 31 – VAL D'EUROPE 31 VETERANS D2B du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 9h30 au lieu de 9H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 9H30

MATCH 28245460 CRECY 1 – OTHIS 1 SENIORS D2A du 30/03/2025

13/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

MATCH 28279307 AVONNAISE 1 – BOISSISE P. 1 SENIORS D2C du 30/03/2025

Demande d'inversion par courriel du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre sur les installations de BOISSISE LE ROI au lieu de AVON

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'AVONNAISE

[Week-end du 12 et 13 avril 2025](#)

MATCH 28914459 CRECY 21 – SENART M. 23 U16 D2C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 13h30 au lieu de 13H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 13H30

MATCH 28247500 CRECY 2 – LAGNY 1 SENIORS D3C du 13/04/2025

12/02/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CRECY** pour disputer la rencontre à 15h30 au lieu de 16H00

ACCORD DE LA COMMISSION pour 15H30

Week-end du 24 et 25 mai 2025

MATCH 29237957 DAMMARIE FC 22 -LIEUSAIN 23 U14 D4E du 24/05/2025

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre à 13H30 au lieu de 15h30

ACCORD DU CLUB DE LIEUSAIN

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

MATCH 28914007 VILLEPARISIS 22 – MEAUX CS ACADEMY 22 U16 D2A du 25/05/2025

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 02/03/2025 au lieu du 25/05/2025

ACCORD DU CLUB DE MEAUX CS

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... **Article 10 – le Calendrier**

(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de MCG

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... **Match 28281713**

**Mitry Compans Goelly 21 – Meaux Academy CS 21
U14 D1 du 09/11/24**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U14 D1 de Mitry Compans Goelly et de lui infliger une suspension de terrain de

DEUX (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour bousculade envers officiel par des spectateurs et envahissement de terrain. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **MCG** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **MCG 21 – LE MEE 21 U14 D1 DU 01/03/2025**
- **MCG 21 – TORCY 23 U14 D1 DU 08/03/2025**

La Commission demande au club de **MCG** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **MCG** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MCG**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de BUSSY FC

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 08/01/2025

« ... Match 28938615

Bussy St Georges Fc – Amicale Montereau AS

U18 D1 du 10/11/24

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors présence de M. Grégory TROTIN,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif

Général du District 77 de Football,

La Commission décide d'infliger une suspension à :

(.../...)

La Commission décide, au surplus, de retirer un (-1) point ferme au classement 2024/2025 à l'équipe U18 D1 de Bussy St Georges Fc et de lui infliger une suspension de terrain de deux (2) matchs fermes en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire, pour acte de brutalité entre spectateurs aux alentours de l'enceinte sportive.. ... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **BUSSY FC** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

- **BUSSY FC 21 – ROISSY US 21 U18 D1 DU 02/02/2025**

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 22 Février 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE.

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumis pour accord au club de ROISSY US.

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmis.

Par ces motifs, la Commission demande au club de ROISSY de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 11/02/2025.

Reprise de dossier

-Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmise,

-Considérant que le Club de Roissy US n'a pas transmis son accord pour la planification de la rencontre au 22/02/2025,

Considérant le courriel du club de BUSSY du 13/02/2025, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Dimanche 23 Février 2025 à 13h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE.

-Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a toujours pas été transmise,

-Considérant que le Club de Roissy US n'a pas transmis son accord pour la planification de la rencontre au 23/02/2025.

Par ces motifs, en application de l'article 40.1 du RSG.

La Commission décide match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de BUSSY et en attribue le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de ROISSY US.

• BUSSY FC 21 – FONTAINEBLEAU 22 U18 D1 DU 09/03/2025

Considérant le courriel du club de BUSSY, informant la Commission que la rencontre aurait lieu le Samedi 08 mars 2025 à 18h00 au Parc des Sports Maisons Rouges à BRY SUR MARNE

Considérant que la demande modification de date et d'horaire doit être soumise pour accord au club de FONTAINEBLEAU

Considérant que l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations n'a pas été transmis

Par ces motifs, la Commission demande au club de FONTAINEBLEAU de transmettre sa réponse sur la modification de date et d'horaire et au BUSSY de transmettre les éléments référencés ci-dessus au plus tard le 06/03/2025

Dossier en cours d'examen

La Commission demande au club de **BUSSY FC** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **BUSSY FC** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **BUSSY FC**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de CHAMPS AS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 05/02/2025

« ... Match 28246960

Champs AS 1 – Pontault UMS 2

Seniors D3B du 15/12/24

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,
(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger :

(.../...)

une suspension d'UN (1) match ferme de terrain à l'équipe de Champs pour envahissement de terrain en vertu des articles 2.1b, chapitres 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football.... »

Par ces motifs, la Commission informe le club de **CHAMPS AS** que la sanction que la sanction sera applicable sur les rencontres ci-dessous :

• CHAMPS AS 1 – VILLEPARISIS 2 SENIORS D3B DU 09/03/2025

La Commission demande au club de **CHAMPS AS** de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations.

De plus, la Commission précise que si le club de **CHAMPS AS** est tiré club recevant lors des matchs de Coupes, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension de terrain.

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **CHAMPS AS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Jeudi 13 Fevrier 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Challenge 77 U10 du 8/2/25

- Poule H à Vaires
- Poule L à Portugais Pontault

Challenge IDF U11 du 8/2/25

- Poule J à Moissy

Challenge 77 U12 du 8/2/25

- Poule E à Meaux
- Poule I à Vaires
- Poule O à Noisiel

Festival Foot U13 du 8/2/25

- Poule D à Savigny-Le-Temple

Jour de Coupe U10/U11 du 8/2/25

- Poule A à Meaux
- Poule C à Mitry Mory
- Poule G à Portugais Pontault

- Poule O à Vaires

Jour de Coupe U12/U13 du 8/2/25

- Poule A à Noisiel
- Poule G à Val de l'Yerres
- Poule P à Collégien

Foot Passion U10/U11 du 8/2/25

- Poule E à Brie Nord
- Poule H à Lieusaint

Foot Passion U12/U13 du 8/2/25

- Poule B à Torcy
- Poule D à Collégien
- Poule E à Lieusaint
- Poule I à Thorigny
- Poule J à Pontault UMS
- Poule O à Trilport

FORFAITS CHALLENGE DU 08/02/24

FESTIVAL FOOT U13

A ST THIBAULT

Lecture du courriel du club de FC CONGISSOIS en date du 7/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A MEAUX

Lecture du courriel du club de LE PIN avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A MEAUX

Lecture du courriel du club de CHEVRY COSSIGNY FC 77 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

JOUR DE COUPE U10/U11

A JOUY YVRON

Lecture du courriel du club de SAVIGNY LE TEMPLE avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A CLAYE SOUILLY

Lecture du courriel du club de CROUY avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A SERVON

Lecture du courriel du club de USBPO, en date du 6/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A SERVON

Lecture du courriel du club de FONTENAY-TRESIGNY, en date du 6/2/25, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A COLLEGIEN

Lecture du courriel du club de AS REBAIS avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A PAYS CRECOIS

Lecture du courriel du club de AS REBAIS avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A VAL D'EUROPE

Lecture du courriel du club de ST MARD en date du 6/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A MONTEREAU

Lecture du courriel du club de EBNSP avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A DAMMARIE

Lecture du courriel du club de SAVIGNY, en date du 7/2/5, avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE 77 U10

A DAMMARIE

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ASA MONTEREAU (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U10

A FONTAINEBLEAU

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de LOGNES ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de US LOGNES (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13

A HERICY VULAINES SAMOREAU

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de ALLIANCE 77 ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ALLIANCE 77 EVRY GREGY SOLERS (cf : Annexe financière du Football Animation)

JOUR DE COUPE U12/U13

A DAMMARTIN

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de LA FERTE SOUS JOUARRE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ASM LA FERTE SOUS JOUARRE (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A ST THIBAULT

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de NANTEUIL ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de AS NANTEUIL (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A MORET VENEUX

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de MONTEREAU ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de ASA MONTEREAU (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11

A SERVON

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de PONTIERRY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de US PONTIERRY (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE FOOT PASSION U12/U13

A MONTEREAU

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de LE MEE ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

NON REALISATION DU TEST TECHNIQUE

JOUR DE COUPE U12/U13

A COULOMMIERS

Lecture de la Feuille de Match

Pas de double 8 Effectué

Amende de 10€ au club de LE MEE SPORTS FOOTBALL (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de COULOMMIERS BRIE FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

Amende de 10€ au club de CS MOURoux (cf : Annexe financière du Football Animation)

REPRISE DE DOSSIER :

Criterium U10 Excellence du 25/1/2025 :

Rencontre : FC Ozoir 77 35 – FC Melun 35

Poule : B

N° de Rencontre : 29968921

Réception du mail de Mr Hadet, responsable Ecole de Foot d'Ozoir La Ferrière, concernant le déroulé de la rencontre et l'attitude de l'environnement extérieur

Lecture du rapport de Mr TANGUY Ronan, éducateur du FC Melun, en date du 4/2/25

Considérant la lecture des rapports,

Considérant l'attitude exemplaire des 2 éducateurs et des joueurs avant, pendant, et après la rencontre,

Considérant l'attitude inappropriée des parents du FC Melun à l'issue de la rencontre, obligeant les éducateurs et le responsable du FC Ozoir à faire acte de pédagogie, et impactant négativement la rencontre de la semaine suivante,

La Commission,

regrette l'attitude contraire aux valeurs éducatives des parents du FC Melun ,

remercie vivement Mrs TANGUY, PLIER et HADET pour leur intervention pédagogique,

rappelle à Mr TANGUY, qu'au-delà du fait que les relations sur place avec l'encadrement du FC Ozoir soit bonne, que la remontée des faits permet à la Commission d'être alertée afin de prendre les mesures adéquates et d'anticiper les possibles dérives futures,

La commission classe le dossier

Criterion U11 Espoir du 18/1/2025 :

Rencontre : US Roissy en Brie 2 – Jouy Yvron ES

Poule : AA

N° de Rencontre : 29909769

Réception du mail de Mr HUET, président de l'ES Jouy Yvron, concernant l'attitude de l'environnement et des modifications à posteriori sur la feuille de match

Lecture et réception du rapport de Mr MARNEAU Nicolas, éducateur de Jouy Yvron.

Lecture et réception du rapport de Mr DRAME Aboubakar, éducateur de Roissy

La Commission,

Considérant l'attitude des parents de Roissy, déjà mentionnée plus tôt dans la saison pour cette équipe

Considérant les faits remontés sur le domaine administratif,

Rappelle vivement le club de Roissy aux devoirs de sa charge sur la gestion de l'environnement ainsi que sur les formalités administratives,

Sera attentive sur la suite de la saison.

La Commission classe le dossier

DEMANDE DE RAPPORTS :

Criterion U10 Excellence du 1/2/2025 :

Rencontre : FC NANDY 31 – RC PAYS DE FONTAINEBLEAU 34

Poule : F

N° de Rencontre : 29969052

Réception de la feuille de match, mentionnant un match arrêté à la 25^{ème} minute sur le score 1 à 1

Réception du mail de Mr SAF Akly, délégué officiel du District 77, présent en tant que spectateur sur la rencontre en objet, concernant le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits, les attitudes des encadrements et des environnements et l'arrêt de la rencontre à :

- Mr SOH Curtis, éducateur de Nandy
- Mr GASZYNSKI Jérôme, éducateur de Fontainebleau
- Mr AMESSIS Maxime, dirigeant de Fontainebleau
- Mr MENDY Jason, arbitre bénévole de la rencontre,
- Mr MVOULA Chris Alexandre, arbitre assistant bénévole de la rencontre
- Mr MAYER WEILER Aurélien, arbitre assistant bénévole de la rencontre

Criterion U11 Espoirs du 16/11/2024 :

Rencontre : US ARC EN CIEL 1 – ES CESSON VSD 3

Poule : R

N° de Rencontre : 29908961

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- Mr PINGUET Eric, arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Cesson

Critérium U11 Espoirs du 30/11/2024 :

Rencontre : FC MELUN 4 – US ARC EN CIEL 1

Poule : R

N° de Rencontre : 29908972

Réception du mail de Mr Olivier COLIN, président de l'US ARC EN CIEL, en date du 15/1/25, concernant les propos suivants tenus par les joueurs adverses : « vous êtes des racistes »

La Commission demande des rapports, pour le 18/2/25, sur le déroulement de la rencontre, les faits et les propos à :

- L'arbitre bénévole de la rencontre
- Le dirigeant de l'équipe de Melun

DEMANDES DE MODIFICATION :

JOUARRE FC : demande de rajout d'1 joueur dans la liste U10 Excellence (liste composée de 15 joueurs initialement) en date du 4/02/25 : Acceptée

US TORCY PVM : demande d'1 changement dans la liste U10 Excellence en date du 6/02/25 : Acceptée à partir du 14/02/25 (cf : Règlement du Challenge 77 U10)

US TORCY PVM : demande d'1 changement dans la liste U11 Excellence en date du 6/02/25 : Acceptée à partir du 14/02/25 (cf : Règlement du Challenge IDF U11)

VAUX LE PENIL – LA ROCHETTE FC : demande de 2 changements dans la liste U12 Excellence en date du 8/02/25 : Acceptée à partir du 16/02/25 (cf : Règlement du Challenge 77 U12)



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du Jeudi 13 Février 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission réclame, pour la première fois, les feuilles de match suivantes :

Challenge IDF U11F du 8/2/25

- Poule A à Meaux
- Poule D à Vaires

FESTIVAL FOOT U13F du 8/2/25

- Poule G à Moissy
- Poule H à Meaux

FORFAITS CHALLENGE DU 08/02/25

CHALLENGE IDF U11F

A MEAUX

Lecture du courriel du club de MELUN en date du 7/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11F

A LE MEE

Lecture du courriel du club de DAMMARTIN en date du 7/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

CHALLENGE IDF U11F
COMBS LA VILLE

Lecture du courriel du club de ST PATHUS en date du 7/2/25 avisant du forfait de son équipe

***Forfait avisé**

FESTIVAL FOOT U13F
A MELUN

Lecture de la Feuille de Match

L'équipe de BUSSY ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de BUSSY ST GEORGES FC (cf : Annexe financière du Football Animation)

ETUDE DE DOSSIERS:

CHALLENGE IDF U11F DU 8/2/25 :

Club Organisateur : Combs La Ville

Equipes présentes : Combs La Ville 1 – St Mard 1 – EFPF 1

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que St Mard n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de St Mard 1. Qualification des équipes de Combs La Ville 1 et EFPF 1

FESTIVAL FOOT U13F DU 8/2/25 :

Club Organisateur : EFSSM

Equipes présentes : EFSSM 2 – Lognes 1 – Val d'Europe 1 – Vaux Le Penil La Rochette

1

Réception et lecture de la feuille de match.

Lecture du mail indiquant que Val d'Europe n'a pas laissé sa feuille de composition.

Considérant que le club n'a pas laissé sa feuille de composition sur place,

Considérant qu'il y a lieu de faire appliquer les règlements,

La Commission décide la disqualification de l'équipe de Val d'Europe 1. Qualification des équipes de vaux Le Pénil la Rochette 1 et Lognes 1

REPRISE DE DOSSIER :

Criterium U11F du 25/1/25 :

Rencontres : AS St Mard 1 – US Vaires 1

Poule : B

N° Rencontre : 30173848

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de la présence de U12F avant la rencontre et de propos après la rencontre

Réception et lecture du rapport de Mme BOUABANE, dirigeante de St Mard, concernant l'arrivée des joueuses et les évènements de la journée

Réception et lecture du rapport de Mr SEROUART Florian, éducateur de l'US VAIRES, en date du 3/2/25, concernant l'arrivée des joueuses, les évènements et les propos

Réception et lecture du rapport de Mme SOUIDI Shakira, éducatrice de St Mard, en date du 5/2/25 sur l'arrivée des joueuses, les évènements et les propos

Réception et lecture de rapport de parents des deux équipes, non demandés

Réception et lecture du rapport de Mr VENIANT, président de la Commission du Football Animation, en date du 1^{er} Février 2025, sur la non-tenu de la rencontre retour entre les deux équipes

La Commission,

Condamne et regrette l'attitude de l'environnement de St Mard,

Regrette la non-tenu de la rencontre retour,

Rappelle vivement l'ensemble des encadrements aux devoirs de leur charge sur la notion administrative,

Rappelle vivement l'ensemble des encadrements au respect de toutes les règles.

La Commission suivra avec attention les deux équipes à l'avenir,

La Commission clos le dossier

Agenda Technique

POTHEFORMATIONS CFI JANVIER à JUIN 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	1^{er} jour 18/02/2025 2^{ème} jour 15/04/2025	MONTRY	ANNULEE	
CFI U10-U13 Formation réservée aux mineurs (14ans révolu-Licence U15)	1^{er} jour 21/02/2025 2^{ème} jour 14/04/2025	LE MEE S/SEINE	ANNULEE	
CFI U6-U9 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (16 ans révolu- Licence U17)	1^{er} jour 24/02/2025 2^{ème} jour 17/04/2025	A MITRY MORY	13	11
CFI U10-U13 Formation réservée aux FEMININES Majeurs et mineurs (14 ans révolu- Licence U15)	1^{er} jour 25/02/2025 2^{ème} jour 18/04/2025	LE MEE S/SEINE	7	14
CFI U6-U9	1^{er} jour 03/03/2025 2^{ème} jour 03/04/2025	A LESIGNY	COMPLETE	
CFI U10-U13	1^{er} jour 04/03/2025 2^{ème} jour 04/04/2025	MONTEREAU	COMPLETE	
CFI SENIORS	1^{er} jour 04/03/2025 2^{ème} jour 01/04/2025	MONTRY	12	9
CFI SENIORS	1^{er} jour 07/03/2025 2^{ème} jour 04/04/2025	LE MEE S/SEINE	10	11
CFI U14-U19	1^{er} jour 11/03/2025 2^{ème} jour 08/04/2025	A PROVINS	COMPLETE	

Agenda Technique

CFI U6-U9	1^{er} jour 31/03/2025 2^{ème} jour 28/04/2025	MONTRY	16	5
CFI U10-U13	1^{er} jour 28/03/2025 2^{ème} jour 29/04/2025	MONTRY	COMPLETE	
CFI U6-U9	1^{er} jour 05/05/2025 2^{ème} jour 02/06/2025	A MORMANT	12	12
CFI U10-U13	1^{er} jour 06/05/2025 2^{ème} jour 03/06/2025	PONTHIERRY	20	1

CERTIFICATIONS 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
CERTIFICATION 1	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 2	26/04/2025	MONTRY	0	8
CERTIFICATION 3	26/04/2025	MONTRY	0	8

ATTESTATIONS FEDERALES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Attestation fédérale Futnet	01/03/2025	EMERAINVILLE	6	18
Attestation fédérale Golf Foot	10/04/2025	SITE A DETERMINER	0	24
Attestation fédérale foot en marchand	19/05/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/02/2025	MONTRY	0	24
Attestation Ethique et Intégrité	25/03/2025	LE MEE S/SEINE	9	15

Agenda Technique

Attestation Ethique et Intégrité	22/04/2025	MONTRY	0	24
----------------------------------	-------------------	--------	----------	-----------

JOURNEES COMPLEMENTAIRES 2025

Objet	Date	Localité	Nombre de pré-inscrits	Places restantes
Journée complémentaire DF COACH JEUNE	12/04/2025	A DAMMARIE LES LYS	9	13
Journée complémentaire DF COACH SENIORS	30/06/2025	MONTRY	1	23



JOUR DE COUPE U10/U11- 1/4 DE FINALE

SAMEDI 15/02/2025



POULE B	POULE J			
GRETZ TOURNAN 3	DAMMARIE 3			
ESBLY 11	TORCY 11			
UMS PONTAULT 2	CHARENTON 11			
MARLES 2	LAUNCE 77 11			
COMBS LA VILLE 2	NANGIS 2			

REPORTÉ

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11- 1/4 DE FINALE SAMEDI 15/02/2025



POULE A	POULE C	POULE F		
COLLEGIEN 2	LE MEE 15	BRIARD 12		
MOUROUX 1	ST GERMAIN LAVAL 1	COMBS LA VILLE 11		
PORTUGAIS PONTAULT 12	OLYMPIQUE DU LOING 3	CESSON 13		
MITRY MORY 13	AMICALE BOCAGE 1	VERNEUIL L'ETANG 1		
CRECY FC 3		CHEVRY 1		

DEFI TECHNIQUE : DOUBLE 8

Poule de 4 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 3 rencontres de 16 minutes

Poule de 5 :

- 2 équipes qualifiées par poule
- 4 rencontres de 12 minutes



Pratique Futsal - 2024/2025



CATEGORIE	U9G	U11G	U13G	U13G	U9F	U13F	U15F
DATE	dimanche 16 février 2025	dimanche 16 février 2025	samedi 1 mars 2025	REPORT	dimanche 16 février 2025	dimanche 16 février 2025	samedi 22 février 2025
TOUR	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	TOUR 1	FINALE	TOUR 1	TOUR 1
RDV	08h30	10h30	08h30	REPORT	09H30	09H30	10h00
SITE	Gymnase JEAN PERICHON RD 34 77580 Crecy la Chapelle	Gymnase des Hauts de Lagny 10 Place Alnwick 77400 Lagny sur Marne	Gymnase des Templiers 1 Rue des Templiers 77120 Coulommiers	En attente	Gymnase Raymond AUBERTIN 67 Rue de Ruzé 77270 Villeparisis	Gymnase Gerard Foucher 1 Rte de Fericy 77820 Le Chatelet en Brie	Gymnase TAUZIET 24 Avenue Roosevelt 77100 Meaux
1	BRIARD	BRIARD	BRIE FC	BREUILLOISE	SENART MOISSY	DAMMARTIN	COMBS LA VILLE
2	BRIE NORD	BRIE NORD	BUSSY	BRIE NORD	COMBS LA VILLE	LE MEE	LE MEE
3	CHAMPS FFC	CHAMPS FFC	COSMO	CHAMPS FFC	MEAUX	MEAUX	LONGUEVILLE
4	CHELLES	CHELLES	COULOMMIERS	CHELLES	ST PATHUS	MONTEREAU	MEAUX 1
5	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	COUNTRY FOOTBALL	COLLEGIEN	DAMMARTIN LES LYS	ST MARD	MEAUX 2
6	FERTE SOUS JOUARRE	EMERAINVILLE	DAMMARTIN	EMERAINVILLE	ENTENTE FEMININE SUD SEINE/MARNE	ST PATHUS	MITRY MORY
7	GRETZ	GRETZ	FERRIERES	GRETZ	MITRY MORY	VAL D'EUROPE	VARENNES
8	LAGNY	LAGNY 2	FERTE SOUS JOUARRE	JOUARRE	VILLEPARISIS	VAL D'EUROPE 2	VILLEPARISIS
9	NOISIEL FA	LAGNY	MEAUX	LAGNY	LOGNES	VAUX LA ROCHETTE	
10	PAYS CRECOIS	NOISIEL FA	PAYS CRECOIS	MARLES	MEAUX 2	VILLEPARISIS	
11	PAYS CRECOIS 2	OZOIR	PLAINE DE France	NOISIEL FA			
12	QUINCY	PLAINE DE FRANCE	ST MARD	QUINCY			
13	ROISSY US	QUINCY	ST PATHUS	ROISSY US			
14	FERTE SOUS JOUARRE 2	ST THIBAULT	THORIGNY	ST THIBAULT			
15	TORCY	THORIGNY	TRILPORT	VAL YERRES			
16	BREUILLOISE	VAL YERRES	US VAIRES				
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							